

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

117 Rapports	126 Notes complémentaires aux états financiers combinés
117 Rapport annuel de la commission d'audit et d'inspection	126 Note 1 Informations relatives au Mouvement des caisses Desjardins
118 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	126 Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables
119 Rapport de l'auditeur indépendant	146 Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
	148 Note 4 Juste valeur des instruments financiers
	154 Note 5 Compensation d'actifs et de passifs financiers
	156 Note 6 Valeurs mobilières
121 États financiers combinés	158 Note 7 Prêts et provision pour pertes de crédit
121 Bilan combiné	167 Note 8 Décomptabilisation d'actifs financiers
122 État combiné du résultat	168 Note 9 Fonds distincts
123 État combiné du résultat global	170 Note 10 Contrats de location
124 État combiné des variations des capitaux propres	171 Note 11 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
125 Tableau combiné des flux de trésorerie	172 Note 12 Immobilisations incorporelles
	173 Note 13 Intérêts détenus dans d'autres entités
	176 Note 14 Autres actifs – Autres
	176 Note 15 Dépôts
	177 Note 16 Passifs des contrats d'assurance
	183 Note 17 Passifs nets au titre des régimes à prestations définies
	187 Note 18 Autres passifs – Autres
	188 Note 19 Obligations subordonnées
	188 Note 20 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
	197 Note 21 Transactions importantes
	198 Note 22 Capital social
	198 Note 23 Capital-actions
	199 Note 24 Cumul des autres éléments du résultat global
	199 Note 25 Gestion du capital
	201 Note 26 Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement
	202 Note 27 Frais autres que d'intérêts – Autres
	202 Note 28 Impôts sur les excédents
	204 Note 29 Engagements, garanties et passifs éventuels
	206 Note 30 Gestion des risques découlant des instruments financiers
	211 Note 31 Information sectorielle
	213 Note 32 Information relative aux parties liées

Rapport annuel de la commission d'audit et d'inspection

Le rôle de la commission d'audit et d'inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance, de contrôle et de reddition de compte pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La commission s'assure également de l'intégration de l'évolution culturelle afin que l'intérêt des membres et clients soit au cœur des actions et des décisions. Son mandat consiste essentiellement à :

- analyser les états financiers et les rapports de gestion ainsi que leur présentation;
- veiller à la qualité et à l'intégrité de l'information financière ainsi qu'à l'utilisation des pratiques comptables adéquates;
- veiller à la gestion des risques financiers importants;
- s'assurer de la mise en place d'un système de contrôle interne efficace;
- être responsable de la surveillance des travaux de l'audit interne et de l'audit indépendant;
- s'assurer de l'application d'un cadre de gestion de la conformité.

Les états financiers intermédiaires et annuels du Mouvement Desjardins, les communiqués de presse s'y rapportant de même que ses rapports de gestion y afférents sont examinés par la commission. Celle-ci s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influencer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement Desjardins. À cet égard, elle analyse trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

En outre, la commission examine différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses, entre autres ceux qui portent sur la situation financière de ces dernières et les situations particulières qui y sont détectées, les suivis effectués, les pertes de crédit ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables telles que la méthode de gestion de la provision pour pertes de crédit.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, celle-ci assure et maintient l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur indépendant en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat au conseil d'administration de la Fédération, en établissant et en recommandant sa rémunération, et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a adopté une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes, qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats; et c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités du Mouvement Desjardins.

La commission veille, en s'associant avec le conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO) de la Fédération, à la protection de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. À cette fin, la commission doit émettre annuellement un avis au CEDEO confirmant que le chef de la Surveillance a assumé son rôle sans entrave de la direction pour le volet audit interne. La commission est également associée par le CEDEO au processus de recommandation de la nomination ou de la révocation du chef de la Surveillance au conseil d'administration de la Fédération à titre de responsable de la fonction surveillance. La commission analyse le plan d'audit interne de même que les responsabilités et l'objectivité de cette équipe. Elle s'assure de la réalisation du plan, prend connaissance des résultats des travaux d'audit interne et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la commission prend connaissance et fait le suivi des rapports de surveillance produits par cet organisme, et elle examine les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins, le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins ainsi que le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue tous les deux ans l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de six administrateurs indépendants, soit quatre administrateurs élus et deux administratrices cooptées par le conseil d'administration. S'ajoutent à ces administrateurs, quatre membres observateurs, soit les présidents des comités d'audit et de gestion des risques de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., le président de la commission Gestion des risques de la Fédération ainsi qu'un directeur général de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. À l'exception de ce dernier, aucun des membres de la commission ne reçoit de rémunération directe ou indirecte du Mouvement Desjardins, si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités et commissions.

Dans le contexte des changements importants apportés aux exigences en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation portant notamment sur l'évolution des Normes internationales d'information financière (IFRS), la protection des renseignements personnels, la sécurité de l'information et les enjeux liés à la pandémie de COVID-19. Tous les membres de la commission ont donc les connaissances requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière selon les critères établis par la charte de la commission.

La commission a tenu six réunions, et ses membres ont participé à une séance de formation durant l'exercice financier 2020. Au 31 décembre 2020, les six administrateurs indépendants membres de la commission étaient M^{mes} Johanne Charbonneau, FCPA, FCGA, Lisa Baillargeon, CPA, CMA et Sonia Corriveau et MM. Louis Babineau, Stéphane Corbeil et Jean-François Laporte, tandis que ses quatre membres observateurs étaient MM. Michel Magnan, FCPA, FCA, Robert St-Aubin, FCPA, FCA, Benoit Bélanger et Michel Doré. M. Pierre Perras a également participé aux activités de la commission jusqu'à la fin de son mandat le 30 avril 2020.

Johanne Charbonneau, FCPA, FCGA
Présidente

Montréal (Québec)
Le 22 février 2021

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance effectuées par les actuaires des secteurs concernés. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à l'exactitude des comptes financiers, à la protection des actifs ainsi qu'à la tenue de registres adéquats. Ils comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché. À titre de chef de la direction et de chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, nous avons supervisé le processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au 31 décembre 2020, nous avons déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités du Mouvement Desjardins relevant de sa compétence sur une base continue.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. Cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. Elle est composée de six administrateurs indépendants, soit quatre administrateurs élus et deux administratrices cooptées par le conseil d'administration. S'ajoutent à ces administrateurs, quatre membres observateurs permettant d'assurer les arrimages requis avec la commission Gestion des risques, les filiales d'assurance et le réseau des caisses. La commission d'audit et d'inspection assure un rôle de surveillance afin que la direction élabore et mette en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Guy Cormier

Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Alain Leprohon, CPA, CA

Premier vice-président Finances, Trésorerie, Administration et
chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 24 février 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Notre opinion

À notre avis, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins (le « Mouvement Desjardins ») aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, qui comprennent :

- les bilans combinés aux 31 décembre 2020 et 2019;
- les états combinés du résultat pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés du résultat global pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- les notes complémentaires, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes complémentaires des états financiers combinés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers combinés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Mouvement Desjardins conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers combinés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers combinés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers combinés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers combinés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Mouvement Desjardins ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Mouvement Desjardins.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Mouvement Desjardins;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Mouvement Desjardins à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Mouvement Desjardins pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

⁽¹⁾ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111799

Montréal (Québec)

Le 24 février 2021

Bilan combiné

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		12 126 \$	3 709 \$
Valeurs mobilières	6		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		34 960	35 168
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		52 679	22 909
Titres au coût amorti		29	1 616
		87 668	59 693
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		9 658	10 032
Prêts	7 et 8		
Hypothécaires résidentiels		136 208	126 757
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		25 310	27 022
Aux entreprises et aux gouvernements		51 015	49 988
		212 533	203 767
Provision pour pertes de crédit	7	(1 112)	(685)
		211 421	203 082
Actif net des fonds distincts	9	19 093	17 026
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		328	380
Primes à recevoir		2 803	2 686
Instruments financiers dérivés	20	5 820	4 246
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		2 499	2 229
Actifs de réassurance		1 962	2 001
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	565	566
Immeubles de placement	11	924	957
Immobilisations corporelles	11	1 541	1 471
Goodwill		156	121
Immobilisations incorporelles	12	424	381
Participations dans les entreprises mises en équivalence	13	1 189	1 034
Actifs d'impôt différé	28	1 154	1 292
Autres	14	2 704	2 090
		22 069	19 454
TOTAL DE L'ACTIF		362 035 \$	312 996 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	15		
Particuliers		127 928 \$	111 665 \$
Entreprises et gouvernements		96 853	81 556
Institutions de dépôts		455	697
		225 236	193 918
Autres passifs			
Acceptations		328	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		9 353	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		19 152	10 562
Instruments financiers dérivés	20	4 884	4 278
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		6 810	5 552
Obligations locatives	10	633	624
Passifs des contrats d'assurance	16	34 827	31 595
Passif net des fonds distincts	9	19 089	17 002
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	17	3 107	3 068
Passifs d'impôt différé	28	372	281
Autres	18	6 488	6 294
		105 043	90 251
Obligations subordonnées	19	1 493	1 398
TOTAL DU PASSIF		331 772	285 567
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	22	5 021	5 134
Excédents non répartis		1 874	2 352
Cumul des autres éléments du résultat global	24	1 302	211
Réserves		21 316	18 959
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		29 513	26 656
Participations ne donnant pas le contrôle	13	750	773
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		30 263	27 429
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		362 035 \$	312 996 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Serge Rousseau
Vice-président du conseil

État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2020	2019
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		7 278 \$	7 709 \$
Valeurs mobilières		540	412
		7 818	8 121
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		2 010	2 618
Obligations subordonnées		57	72
Autres		111	135
		2 178	2 825
REVENU NET D'INTÉRÊTS	26	5 640	5 296
PRIMES NETTES	16	9 920	9 412
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		388	431
Commissions sur prêts et cartes de crédit		628	774
Services de courtage et de fonds de placement		954	886
Honoraires de gestion et de services de garde		617	582
Revenus nets de placement	26	3 116	3 087
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		(42)	(192)
Revenus de change		103	64
Autres	21	149	417
		5 913	6 049
REVENU TOTAL		21 473	20 757
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	7	863	365
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	16	9 233	9 111
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages sociaux		3 878	3 646
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		878	772
Ententes de services et impartition		265	361
Communications		257	288
Autres	27	3 019	2 965
		8 297	8 032
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		3 080	3 249
Impôts sur les excédents	28	661	651
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES⁽¹⁾		2 419	2 598
Ristournes aux membres		330	317
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	28	(85)	(85)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		2 174 \$	2 366 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		2 090 \$	2 320 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	84	46

⁽¹⁾ La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est présentée à la note 31 « Information sectorielle ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

État combiné du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	2 174 \$	2 366 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	16	(379)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	(3)
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4	8
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(3)	-
	17	(374)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains nets non réalisés	825	204
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	(262)	(68)
	563	136
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains nets non réalisés	60	198
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	(25)	(41)
	35	157
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	524	(28)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(24)	(21)
	500	(49)
	1 098	244
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	1 115	(130)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	3 289 \$	2 236 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	3 194 \$	2 183 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	95	53

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	6 \$	(136) \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2)	3
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(1)	-
	3	(133)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains nets non réalisés	292	71
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	(94)	(23)
	198	48
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains nets non réalisés	15	49
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	(8)	(14)
	7	35
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	187	(16)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(7)	(1)
	180	(17)
	385	66
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	388 \$	(67) \$

État combiné des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital				Réserves				Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (note 13)	Total des capitaux propres
	Capital social (note 22)	Capital-actions (note 23)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 24)	Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
(en millions de dollars canadiens)											
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	5 350 \$	5 \$	3 649 \$	(23) \$	955 \$	270 \$	14 695 \$	15 920 \$	24 901 \$	748 \$	25 649 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	-	-	2 320	-	-	-	-	-	2 320	46	2 366
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	(370)	233	-	-	-	-	(137)	7	(130)
Résultat global de l'exercice	-	-	1 950	233	-	-	-	-	2 183	53	2 236
Émission de parts de capital F	105	-	-	-	-	-	-	-	105	-	105
Rachat de parts de capital social	(321)	-	-	-	-	-	-	-	(321)	-	(321)
Émission de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7
Rachat de capital-actions	-	(5)	-	-	-	-	-	-	(5)	-	(5)
Rémunération sur le capital social	-	-	(55)	-	(156)	-	-	(156)	(211)	-	(211)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(35)	(35)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves	-	-	(3 195)	-	(3)	708	2 490	3 195	-	-	-
Autres	-	-	3	1	-	-	-	-	4	-	4
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	5 134 \$	- \$	2 352 \$	211 \$	796 \$	978 \$	17 185 \$	18 959 \$	26 656 \$	773 \$	27 429 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	-	-	2 090	-	-	-	-	-	2 090	84	2 174
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	13	1 091	-	-	-	-	1 104	11	1 115
Résultat global de l'exercice	-	-	2 103	1 091	-	-	-	-	3 194	95	3 289
Rachat de parts de capital social	(113)	-	-	-	-	-	-	-	(113)	-	(113)
Rachat net de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(93)	(93)
Perte sur la dilution de la participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(14)	(14)	(14)	-	(14)
Rémunération sur le capital social	-	-	(209)	-	(1)	-	-	(1)	(210)	-	(210)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(25)	(25)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves	-	-	(2 372)	-	-	181	2 191	2 372	-	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	5 021 \$	- \$	1 874 \$	1 302 \$	795 \$	1 159 \$	19 362 \$	21 316 \$	29 513 \$	750 \$	30 263 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	3 080 \$	3 249 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	363	344
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	3 232	2 855
Dotation à la provision pour pertes de crédit	863	365
Gains nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(343)	(88)
Gain net sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles et d'immeubles de placement	(113)	(14)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	42	192
Impôts différés	226	(52)
Autres	268	86
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	208	1 748
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	374	1 902
Prêts	(9 202)	(12 937)
Instruments financiers dérivés, montant net	(336)	918
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	989	533
Dépôts	31 318	10 760
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(1 262)	(214)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	8 590	(6 283)
Autres	(783)	107
Paiement de la contrepartie éventuelle	(206)	(209)
Impôts versés sur les excédents	(543)	(495)
Versements des ristournes aux membres	(312)	(271)
	36 453	2 496
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	997	-
Remboursement d'obligations subordonnées	(899)	-
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(4)	20
Remboursement d'obligations locatives	(55)	(66)
Émission de parts de capital F	-	105
Rachat de parts de capital social	(113)	(321)
Rémunération sur le capital social	(210)	(209)
Émission de capital-actions	-	7
Rachat de capital-actions	-	(5)
Rachat net de participations ne donnant pas le contrôle	(107)	-
Dividendes versés	(25)	(35)
	(416)	(504)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(70 611)	(61 369)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	24 238	25 777
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	19 045	34 318
Paiement de la contrepartie éventuelle comptabilisée à la date d'acquisition	(2)	(35)
Acquisition d'entreprise nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(57)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(390)	(386)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	157	28
	(27 620)	(1 667)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 417	325
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 709	3 384
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	12 126 \$	3 709 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	2 117 \$	2 528 \$
Intérêts reçus	8 177	8 502
Dividendes reçus	193	233

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES AU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Nature des activités

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO) ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). La CDO est issue de la fusion le 1^{er} janvier 2020 de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et de ses caisses membres. Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 31 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération, de la CDO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la CDO.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ainsi, des montants de 27 M\$ et 36 M\$ ont été respectivement déplacés des rubriques « Autres revenus » et « Frais autres que d'intérêts » vers les postes de revenu et frais d'intérêts présentés dans la rubrique « Revenu net d'intérêts », faisant varier ces postes de 116 M\$ et 53 M\$ respectivement. De plus, un montant de 53 M\$ a été déplacé de la rubrique « Frais autres que d'intérêts » vers la rubrique « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ». Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les excédents nets.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 24 février 2021.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les ristournes aux membres, les avantages du personnel de même que les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

La pandémie de COVID-19 a créé de nouvelles sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la pandémie et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière :

- les titres désignés en vertu de l'approche par superposition ont fait l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation, et le Mouvement Desjardins n'a pas enregistré de pertes de valeur;
- pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit »;
- les participations au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) ont fait l'objet d'une appréciation afin de déterminer si les critères de décomptabilisation des actifs financiers étaient satisfaits. Pour plus de renseignements, se référer à la note 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers »;
- les hypothèses entrant dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance prennent en compte les incertitudes économiques liées à la COVID-19.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Périmètre du groupe

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération, de la CDO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe. Une entité du Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan combiné.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer sur elle un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part du Mouvement Desjardins des capitaux propres des entreprises concernées, qui surviennent après l'acquisition.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement, et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations du Mouvement Desjardins dans des coentreprises sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit le Mouvement Desjardins sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont le Mouvement Desjardins gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont le Mouvement Desjardins dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par le Mouvement Desjardins se définissent comme suit :

- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (vii)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat;
- les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes provenant des valeurs mobilières de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :

- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
- les instruments de capitaux propres;
- les instruments financiers dérivés.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

Certains actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance » de la présente note.

(iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de valeurs mobilières (instruments d'emprunt) qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages.

(iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état combiné du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état combiné du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
- les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

(v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

(vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Les actifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de placements dans des sociétés fermées qui sont conservés à long terme.

(vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance

Le Mouvement Desjardins a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles à l'application de l'approche par superposition afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes. Pour être admissible, un actif financier doit répondre aux critères suivants :

- il est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9, mais n'aurait pas été évalué ainsi dans sa totalité selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*;
- il est détenu aux fins d'une activité liée à des contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 4.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état combiné du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état combiné du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Le reclassement en vertu de l'approche par superposition est présenté aux postes « Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et « Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat global. L'approche par superposition peut être utilisée pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2023 ou jusqu'à l'adoption de l'IFRS 17 si celle-ci est adoptée avant.

Pour déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état combiné du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, le Mouvement Desjardins prend en compte les méthodes comptables suivantes, ainsi que la comptabilité de couverture de juste valeur sur les devises étrangères des instruments de capitaux propres selon l'IAS 39 :

Titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres « Disponibles à la vente » ainsi que les coûts de transaction sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes de change des titres de cette catégorie sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, à l'exception des gains et pertes de change non réalisés sur les instruments financiers non monétaires, qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global.

Dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif.

Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état combiné du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état combiné du résultat.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres, lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée est sortie des autres éléments du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises à l'état combiné du résultat. Les augmentations de la juste valeur après la constatation d'une perte de valeur sont plutôt enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état combiné du résultat.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre au Mouvement Desjardins est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

(ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

(iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus nets de placement ».

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières est établi selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

d) Prêts

Les prêts sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont le Mouvement Desjardins a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'entraîne pas sa décomptabilisation, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt entraîne sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

e) Dépréciation d'instruments financiers

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », le Mouvement Desjardins a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée de ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD
<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Niveau de risque Type d'instrument Secteur d'activité 	<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Type de sûreté Type de garant Niveau de risque Type d'instrument Secteur d'activité 	<i>Prêts :</i> <ul style="list-style-type: none"> Aucun regroupement⁽¹⁾ <i>Engagements de prêts et garanties financières⁽²⁾ :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Niveau de risque Taux d'utilisation Montant autorisé Type de produit Secteur d'activité

⁽¹⁾ Aucune variable de regroupement n'est nécessaire pour déterminer l'ECD des prêts, car cette dernière représente le solde anticipé de chaque prêt.

⁽²⁾ Pour déterminer l'ECD des engagements de prêts et des garanties financières, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan combiné et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat. La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Gains nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état combiné du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit ».

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours, mais pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période suite à leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

f) Contrats de location

Le Mouvement Desjardins analyse les contrats nouvellement contractés ou modifiés afin d'apprécier s'ils constituent ou s'ils contiennent un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La comptabilisation des contrats de location diffère selon que le Mouvement Desjardins agit à titre de preneur ou de bailleur.

Preneur

Le Mouvement Desjardins loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan combiné à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. La date de début du contrat de location correspond à la date où le bailleur met le bien loué à la disposition du preneur. Le Mouvement Desjardins a fait le choix d'appliquer les mesures d'exemption pour les contrats de courte durée et de faible valeur. Ainsi, les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés à titre de charge locative à l'état combiné du résultat en fonction des modalités du contrat. De plus, le Mouvement Desjardins utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, lesquels comprennent le montant initial de l'obligation locative, plus les paiements de loyers payés d'avance, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement diminués de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable et comprend toute option de renouvellement que le Mouvement Desjardins a la certitude raisonnable d'exercer ou toute option de résiliation que le Mouvement Desjardins a la certitude raisonnable de ne pas exercer. L'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au bilan combiné et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers du bien loué pour la durée du contrat de location qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, le Mouvement Desjardins utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que le Mouvement Desjardins est raisonnablement assuré de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou pour une pénalité en cas de résiliation.

L'obligation locative est ultérieurement ajustée pour refléter les intérêts sur l'obligation locative et les paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que le Mouvement Desjardins s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque des modifications sont apportées au contrat de location, ou encore lorsque le Mouvement Desjardins modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Les obligations locatives sont présentées au bilan combiné, et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat.

Bailleur

Les contrats de location pour lesquels le Mouvement Desjardins est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. Le Mouvement Desjardins classe les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent et en tant que contrat de location simple si ce n'est pas le cas. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple.

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus nets de placement », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Elles sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables à de tels immeubles.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	2 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession, ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus nets de placement » pour les immeubles de placement.

h) Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne, et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients, et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

Le cas échéant, la perte de valeur comptabilisée à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de rendre leur valeur comptable inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

j) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie de commissions. La responsabilité éventuelle du Mouvement Desjardins aux termes des acceptations est comptabilisée dans les autres passifs, au poste « Acceptations ». Le Mouvement Desjardins bénéficie d'un droit équivalent envers ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé dans les autres actifs, au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Les commissions sont comptabilisées au poste « Autres revenus – autres ».

k) Passifs des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Les contrats émis par ces filiales qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie.

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages. Ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée, ou qu'elle a expiré.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de participer à la rentabilité associée à leur contrat. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats.

Réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan combiné au même moment et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir l'élément de passif correspondant. Ces actifs sont composés de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages.

l) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan combiné. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section a) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

m) Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable.

n) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats combinés.

Objectifs de détention des dérivés

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande de membres et clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

Activités de couverture

Le Mouvement Desjardins a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus nets de placement ».

o) Garanties financières

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans le cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état combiné du résultat;
- ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

p) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation d'une caisse et celle de la Fédération se composent des sommes affectées par la caisse ou la Fédération, selon le cas, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation d'une caisse servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes qu'elle a émises. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F qu'elle a émises.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Les montants affectés à cette réserve servent au paiement de la ristourne aux membres ainsi qu'à l'affectation des sommes au fonds d'aide au développement du milieu.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération et le FSD. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts permanentes, les parts de ristournes et les parts de capital.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

q) Comptabilisation des revenus

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Critères de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés lorsque le Mouvement Desjardins a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service (obligation de prestation remplie). La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès qu'elles sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée au poste « Passifs des contrats d'assurance ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Elles sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

r) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

s) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus de change » de l'état combiné du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

t) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan combiné.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
- ii) pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences, reports et crédits d'impôt pourront être imputés, sauf :

- i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
- ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel cette différence pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

u) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses, et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

v) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les passifs nets des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2020, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 17, Contrats d'assurance

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également une méthode simplifiée pour les contrats d'un an et moins, de même qu'une méthode spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe. Le modèle général est fondé sur la valeur actuelle. Il se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Les dispositions d'IFRS 17 s'appliqueront de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance. Si l'application rétrospective est impraticable, l'approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur pourraient être appliquées aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, dont le report de deux ans de la date d'application initiale d'IFRS 17, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme (et de ses modifications) sur ses états financiers.

IFRS 9, Instruments financiers, IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Le Mouvement Desjardins a adopté le 1^{er} janvier 2020 les modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 issues de la première phase de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications de la première phase qui prévoient des allègements relativement à l'application de la comptabilité de couverture pendant la période précédant le remplacement des taux d'intérêt de référence n'ont pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

En août 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 dans le cadre de la deuxième phase de son projet de réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications se concentrent sur l'incidence du remplacement du taux d'intérêt de référence sur les états financiers.

L'IASB a modifié l'IFRS 9 pour ajouter une mesure de simplification qui permet que la modification apportée aux flux de trésorerie contractuels requise par la réforme des taux d'intérêt de référence soit comptabilisée prospectivement en révisant le taux d'intérêt effectif. La mesure de simplification s'applique uniquement si certaines conditions sont respectées.

L'IASB a également modifié l'IFRS 9 et l'IAS 39 pour ajouter une exception temporaire relative à la comptabilité de couverture. L'IASB allège ainsi les exigences actuelles de documentation de la couverture en ce qui concerne les modifications apportées aux éléments couverts, aux instruments de couverture ou au risque couvert qui découlent directement de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications permettent de continuer la comptabilité de couverture lorsque des changements relativement à l'élément couvert et à l'instrument de couverture surviennent en raison des changements requis par la réforme.

L'IFRS 7 a également été modifié pour inclure des informations sur la nature et l'étendue des risques liés à la réforme, la manière dont ces risques sont gérés ainsi que l'état d'avancement de la transition des taux de référence et la façon dont la transition est gérée. Les modifications à ces normes, qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, n'auront pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2020						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 \$	174 \$	719 \$	- \$	11 232 \$	12 126 \$
Valeurs mobilières	13 721	21 239	52 613	66	29	87 668
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	9 658	9 658
Prêts	-	-	-	-	211 421	211 421
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	328	328
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	5 820	-	-	-	-	5 820
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	2 499	2 499
Autres	2	-	-	-	1 638	1 640
Total des actifs financiers	19 544 \$	21 413 \$	53 332 \$	66 \$	236 805 \$	331 160 \$
Passifs financiers						
Dépôts ^{(4) (5) (6)}	- \$	206 \$	- \$	- \$	225 030 \$	225 236 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	-	328	328
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 353	-	-	-	-	9 353
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	19 152	19 152
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	4 884	-	-	-	-	4 884
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	6 810	6 810
Autres	155	-	-	-	2 930	3 085
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 493	1 493
Total des passifs financiers	14 392 \$	206 \$	- \$	- \$	255 743 \$	270 341 \$

⁽¹⁾ Un montant de 3 082 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2020, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 4 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 742 M\$ à l'actif et de 288 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽⁴⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

⁽⁵⁾ Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est de 5 M\$ au 31 décembre 2020.

⁽⁶⁾ Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui a été réalisé lors de la décomptabilisation au cours de l'exercice est négligeable.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2019						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	273 \$	1 395 \$	- \$	2 041 \$	3 709 \$
Valeurs mobilières	16 713	18 455	22 850	59	1 616	59 693
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	10 032	10 032
Prêts	-	-	-	-	203 082	203 082
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	380	380
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	4 246	-	-	-	-	4 246
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	2 229	2 229
Autres	-	-	-	-	1 364	1 364
Total des actifs financiers	20 959 \$	18 728 \$	24 245 \$	59 \$	220 744 \$	284 735 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽⁴⁾	- \$	84 \$	- \$	- \$	193 834 \$	193 918 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	-	380	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 615	-	-	-	-	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	10 562	10 562
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	4 278	-	-	-	-	4 278
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	5 552	5 552
Autres	268	-	-	-	3 146	3 414
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 398	1 398
Total des passifs financiers	15 161 \$	84 \$	- \$	- \$	214 872 \$	230 117 \$

⁽¹⁾ Un montant de 2 976 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2019, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 3 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 315 M\$ à l'actif et de 428 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽⁴⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

Il n'y a eu aucun reclassement significatif d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 \$	164 \$	- \$	175 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 698	-	-	5 698
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 785	771	-	17 556
Corps scolaires ou publics au Canada	16	95	-	111
Administrations publiques à l'étranger	248	-	-	248
Autres titres				
Institutions financières	-	1 278	10	1 288
Autres émetteurs	61	4 327	735	5 123
Titres de participation	3 901	71	964	4 936
	26 720	6 706	1 709	35 135
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	2 556	-	2 556
Contrats de change	-	464	-	464
Autres contrats	-	2 800	-	2 800
	-	5 820	-	5 820
Autres actifs	-	2	-	2
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	26 720	12 528	1 709	40 957
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1	718	-	719
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 035	5 380	-	13 415
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	30 548	3 031	-	33 579
Corps scolaires ou publics au Canada	-	17	-	17
Administrations publiques à l'étranger	11	-	-	11
Autres titres				
Institutions financières	28	4 678	-	4 706
Autres émetteurs	3	813	69	885
Titres de participation	-	2	64	66
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	38 626	14 639	133	53 398
Instruments financiers des fonds distincts	7 113	11 861	127	19 101
Total des actifs financiers	72 459 \$	39 028 \$	1 969 \$	113 456 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	- \$	206 \$	- \$	206 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 671	682	-	9 353
Autres	-	-	155	155
	8 671	888	155	9 714
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 507	-	1 507
Contrats de change	-	712	-	712
Autres contrats	-	2 665	-	2 665
	-	4 884	-	4 884
Total des passifs financiers	8 671 \$	5 772 \$	155 \$	14 598 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 \$	264 \$	- \$	273 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 487	-	-	8 487
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 680	785	-	16 465
Corps scolaires ou publics au Canada	15	89	-	104
Administrations publiques à l'étranger	133	-	-	133
Autres titres				
Institutions financières	17	810	55	882
Autres émetteurs	2	3 494	771	4 267
Titres de participation	3 447	589	794	4 830
	27 790	6 031	1 620	35 441
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	966	-	966
Contrats de change	-	286	-	286
Autres contrats	-	2 994	-	2 994
	-	4 246	-	4 246
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	27 790	10 277	1 620	39 687
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9	1 386	-	1 395
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 812	3 466	-	10 278
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	9 036	1 278	-	10 314
Administrations publiques à l'étranger	11	-	-	11
Autres titres				
Institutions financières	5	1 655	-	1 660
Autres émetteurs	-	517	70	587
Titres de participation	-	2	57	59
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	15 873	8 304	127	24 304
Instruments financiers des fonds distincts	6 588	10 351	81	17 020
Total des actifs financiers	50 251 \$	28 932 \$	1 828 \$	81 011 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	- \$	84 \$	- \$	84 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 193	422	-	10 615
Autres	-	-	268	268
	10 193	506	268	10 967
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	847	-	847
Contrats de change	-	528	-	528
Autres contrats	-	2 903	-	2 903
	-	4 278	-	4 278
Total des passifs financiers	10 193 \$	4 784 \$	268 \$	15 245 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2020 et 2019, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2020	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	29 \$	29 \$	-	29 \$	-
Prêts	211 421	213 920	-	1 247	212 673
Passifs financiers					
Dépôts	225 030	226 762	1 616	225 146	-
Obligations subordonnées	1 493	1 592	-	1 592	-
Au 31 décembre 2019	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	1 616 \$	1 617 \$	-	1 617 \$	-
Prêts	203 082	203 174	-	7 808	195 366
Passifs financiers					
Dépôts	193 834	193 795	1 351	192 423	21
Obligations subordonnées	1 398	1 433	-	1 433	-

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient le Mouvement Desjardins sont les obligations hypothécaires, les titres de participation et le passif financier lié à une contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille, et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation et autres titres de créances en se basant sur des valeurs nettes publiées par l'administrateur de fonds. Ces dernières sont ajustées au besoin en tenant compte des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Ces modèles sont examinés et approuvés par le Mouvement Desjardins.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), le Mouvement Desjardins a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. Ainsi, State Farm compensera le Mouvement Desjardins pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et le Mouvement Desjardins remettra à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	55 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(45) \$	10 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	2	2	(1)	-	-	-	-	3
Billets à terme adossés à des actifs	4	-	-	-	-	-	(1)	3
Obligations hypothécaires	710	-	25	-	-	-	(67)	668
Autres titres de créances	55	-	-	-	-	9	(3)	61
Titres de participation	794	(2)	49	-	-	137	(14)	964
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 620	-	73	-	-	146	(130)	1 709
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	70	-	-	2	-	-	(3)	69
Titres de participation	57	-	-	3	-	4	-	64
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	127	-	-	5	-	4	(3)	133
Instruments financiers des fonds distincts	81	-	1	-	-	50	(5)	127
Total des actifs financiers	1 828 \$	- \$	74 \$	5 \$	- \$	200 \$	(138) \$	1 969 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	268 \$	- \$	95 \$	- \$	- \$	- \$	(208) \$	155 \$
Total des passifs financiers	268 \$	- \$	95 \$	- \$	- \$	- \$	(208) \$	155 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement aux postes « Revenus nets de placement » et « Autres revenus – Autres ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	56 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(1) \$	55 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	1	-	1	-	-	-	-	2
Billets à terme adossés à des actifs	5	-	-	-	-	-	(1)	4
Obligations hypothécaires	736	-	12	-	-	-	(38)	710
Autres titres de créances	-	-	(1)	-	-	56	-	55
Titres de participation	698	(12)	(9)	-	-	193	(76)	794
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	(13)	-
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 509	(12)	3	-	-	249	(129)	1 620
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	89	-	-	-	-	-	(19)	70
Autres	8	-	-	-	-	-	(8)	-
Titres de participation	-	-	-	-	57	-	-	57
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	97	-	-	-	57	-	(27)	127
Instruments financiers des fonds distincts	72	-	5	-	-	4	-	81
Total des actifs financiers	1 678 \$	(12) \$	8 \$	- \$	57 \$	253 \$	(156) \$	1 828 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	319 \$	- \$	193 \$	- \$	- \$	- \$	(244) \$	268 \$
Total des passifs financiers	319 \$	- \$	193 \$	- \$	- \$	- \$	(244) \$	268 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement aux postes « Revenus nets de placement » et « Autres revenus – Autres ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2020	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Obligations hypothécaires	747 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 15 p.b. 10 p.b. à 153 p.b.
	956	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée ^(A,C)	- - (1)
	64	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus ^(B,C)	- - (1)
Titres de participation et autres titres de créances	69	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(B,C) Prime de liquidité ^(B,C)	6,6 % à 9,6 % 10,0 % à 40,0 %
Instruments financiers des fonds distincts	127	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée ^(A,C)	- - (1)
Autres actifs financiers	6			
Total des actifs financiers	1 969 \$			
Passifs financiers				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	155	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement ^(B)	- - (1)
Total des passifs financiers	155 \$			
Au 31 décembre 2019	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Obligations hypothécaires	835 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 300 p.b. 37 p.b. à 243 p.b.
	789	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée ^(A,C)	- - (1)
	57	Actualisation des flux de trésorerie	Taux de capitalisation ^(B,C)	6,0 % à 6,8 %
Titres de participation et autres titres de créances	60	Transactions récentes et offres d'achats	Prix payé de l'offre	- - (1)
Instruments financiers des fonds distincts	81	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée ^(A,C)	- - (1)
Autres actifs financiers	6			
Total des actifs financiers	1 828 \$			
Passifs financiers				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	268	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement ^(B)	- - (1)
Total des passifs financiers	268 \$			

(1) En raison de la nature de ces instruments financiers, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

(2) Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective de la provision pour sinistres et frais de règlement sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Hypothèses actuarielles » de la note 16 « Passifs des contrats d'assurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

Au 31 décembre 2020	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	14 328 \$	4 670 \$	9 658 \$	5 771 \$	3 887 \$	- \$
Instruments financiers dérivés	5 754	-	5 754	1 858	3 698	198
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	41	20	21	5	-	16
Total des actifs financiers	20 123 \$	4 690 \$	15 433 \$	7 634 \$	7 585 \$	214 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 822 \$	4 670 \$	19 152 \$	5 771 \$	13 379 \$	2 \$
Instruments financiers dérivés	2 242	-	2 242	1 858	116	268
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	60	20	40	5	-	35
Total des passifs financiers	26 124 \$	4 690 \$	21 434 \$	7 634 \$	13 495 \$	305 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire (suite) :

Au 31 décembre 2019	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	15 229 \$	5 197 \$	10 032 \$	4 156 \$	5 873 \$	3 \$
Instruments financiers dérivés	4 227	-	4 227	1 137	2 936	154
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	37	25	12	4	-	8
Total des actifs financiers	19 493 \$	5 222 \$	14 271 \$	5 297 \$	8 809 \$	165 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 759 \$	5 197 \$	10 562 \$	4 156 \$	6 400 \$	6 \$
Instruments financiers dérivés	1 465	-	1 465	1 137	79	249
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	52	25	27	4	-	23
Total des passifs financiers	17 276 \$	5 222 \$	12 054 \$	5 297 \$	6 479 \$	278 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

Au 31 décembre 2020	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	834 \$	844 \$	1 438 \$	1 310 \$	1 272 \$	- \$	5 698 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	753	1 750	1 672	2 499	10 882	-	17 556
Corps scolaires ou publics au Canada	-	-	4	8	99	-	111
Administrations publiques à l'étranger	190	12	5	19	22	-	248
Autres titres							
Institutions financières	100	246	418	284	240	-	1 288
Autres émetteurs	252	474	298	912	3 124	63	5 123
Titres de participation	-	-	-	7	4	4 925	4 936
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 129	3 326	3 835	5 039	15 643	4 988	34 960
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 047	5 615	6 517	236	-	-	13 415
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 399	7 067	7 727	16 648	738	-	33 579
Corps scolaires ou publics au Canada	17	-	-	-	-	-	17
Administrations publiques à l'étranger	11	-	-	-	-	-	11
Autres titres							
Institutions financières	1 796	2 075	574	258	3	-	4 706
Autres émetteurs	73	127	243	412	30	-	885
Titres de participation	-	-	-	-	-	66	66
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 343	14 884	15 061	17 554	771	66	52 679
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	3	2	6	1	-	13
Administrations publiques à l'étranger	-	-	1	3	12	-	16
Total des actifs financiers au coût amorti	1	3	3	9	13	-	29
Total des valeurs mobilières	6 473 \$	18 213 \$	18 899 \$	22 602 \$	16 427 \$	5 054 \$	87 668 \$

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins (suite) :

Au 31 décembre 2019	Échéances					Aucune échéance précise	Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans		
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 382 \$	1 938 \$	1 996 \$	1 244 \$	1 927 \$	- \$	8 487 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	892	1 553	1 418	2 465	10 137	-	16 465
Corps scolaires ou publics au Canada	-	-	-	15	89	-	104
Administrations publiques à l'étranger	86	12	10	1	24	-	133
Autres titres							
Institutions financières	275	174	163	161	109	-	882
Autres émetteurs	202	305	477	660	2 620	3	4 267
Titres de participation	-	-	-	6	4	4 820	4 830
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 837	3 982	4 064	4 552	14 910	4 823	35 168
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	614	5 597	3 837	230	-	-	10 278
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	614	4 736	2 588	1 454	922	-	10 314
Administrations publiques à l'étranger	11	-	-	-	-	-	11
Autres titres							
Institutions financières	917	367	275	101	-	-	1 660
Autres émetteurs	45	66	187	266	23	-	587
Titres de participation	-	-	-	-	-	59	59
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 201	10 766	6 887	2 051	945	59	22 909
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	199	2	2	6	-	-	209
Corps scolaires ou publics au Canada	30	-	-	-	-	-	30
Administrations publiques à l'étranger	-	-	1	6	21	-	28
Autres titres							
Institutions financières	1 329	-	-	-	-	(1)	1 328
Autres émetteurs	20	-	-	1	-	-	21
Total des actifs financiers au coût amorti	1 578	2	3	13	21	(1)	1 616
Total des valeurs mobilières	6 616 \$	14 750 \$	10 954 \$	6 616 \$	15 876 \$	4 881 \$	59 693 \$

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Lors de chaque date de clôture, les prêts et les éléments hors bilan sont classés en fonction de la qualité du crédit sur la base de leur PD pour les 12 mois à venir ajustée pour tenir compte des informations prospectives pertinentes sur leur durée de vie. Il s'agit de la PD utilisée afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou pour déterminer les instruments financiers en défaut réglementaire.

Les tableaux suivants présentent les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque des prêts et des éléments hors bilan :

Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,08 %
Très faible	0,09 % à 0,33 %
Faible	0,34 % à 2,09 %
Moyen	2,10 % à 7,32 %
Élevé	7,33 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

Aux entreprises et aux gouvernements

Niveaux de risque	Tranches de PD
Risque acceptable	
Catégorie investissement	0,00 % à 0,36 %
Autre que catégorie investissement	0,37 % à 4,50 %
Sous surveillance	4,51 % à 99,99 %
En défaut	100,00 %

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés :

Prêts

Au 31 décembre 2020	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	709 \$	- \$	- \$	709 \$
Très faible	47 146	-	-	47 146
Faible	52 003	5 329	-	57 332
Moyen	12 891	12 937	-	25 828
Élevé	1 077	3 546	-	4 623
Défaut	-	196	374	570
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	113 826 \$	22 008 \$	374 \$	136 208 \$
Provision pour pertes de crédit	(64)	(98)	(29)	(191)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	113 762 \$	21 910 \$	345 \$	136 017 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	2 194 \$	- \$	- \$	2 194 \$
Très faible	4 308	-	-	4 308
Faible	9 735	299	-	10 034
Moyen	4 499	1 707	-	6 206
Élevé	393	1 904	-	2 297
Défaut	-	59	212	271
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 129 \$	3 969 \$	212 \$	25 310 \$
Provision pour pertes de crédit	(126)	(293)	(126)	(545)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	21 003 \$	3 676 \$	86 \$	24 765 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽²⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	9 700 \$	30 \$	- \$	9 730 \$
Autre que catégorie investissement	23 691	5 684	-	29 375
Sous surveillance	4 752	6 623	-	11 375
En défaut	-	126	737	863
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	38 143 \$	12 463 \$	737 \$	51 343 \$
Provision pour pertes de crédit	(70)	(125)	(181)	(376)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	38 073 \$	12 338 \$	556 \$	50 967 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2020, 94,7 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	28 378 \$	1 \$	- \$	28 379 \$
Très faible	35 626	2	-	35 628
Faible	54 399	736	-	55 135
Moyen	2 899	2 917	-	5 816
Élevé	150	1 107	-	1 257
Défaut	-	216	326	542
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	121 452 \$	4 979 \$	326 \$	126 757 \$
Provision pour pertes de crédit	(27)	(26)	(24)	(77)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	121 425 \$	4 953 \$	302 \$	126 680 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	3 516 \$	- \$	- \$	3 516 \$
Très faible	5 208	-	-	5 208
Faible	10 475	143	-	10 618
Moyen	3 791	1 658	-	5 449
Élevé	23	1 872	-	1 895
Défaut	-	60	276	336
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	23 013 \$	3 733 \$	276 \$	27 022 \$
Provision pour pertes de crédit	(111)	(199)	(143)	(453)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	22 902 \$	3 534 \$	133 \$	26 569 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽²⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	13 012 \$	36 \$	- \$	13 048 \$
Autre que catégorie investissement	31 319	1 805	-	33 124
Sous-surveillance				
En défaut	1 216	2 280	-	3 496
En défaut	-	160	540	700
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	45 547 \$	4 281 \$	540 \$	50 368 \$
Provision pour pertes de crédit	(31)	(20)	(104)	(155)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	45 516 \$	4 261 \$	436 \$	50 213 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2019, 93,1 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 décembre 2020	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	18 439 \$	- \$	- \$	18 439 \$
Très faible	20 966	-	-	20 966
Faible	34 871	103	-	34 974
Moyen	3 658	2 879	-	6 537
Élevé	358	1 264	-	1 622
Défaut	-	-	77	77
Total des éléments hors bilan bruts	78 292 \$	4 246 \$	77 \$	82 615 \$
Provision pour pertes de crédit	(52)	(17)	-	(69)
Total des éléments hors bilan nets	78 240 \$	4 229 \$	77 \$	82 546 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	21 758 \$	13 \$	- \$	21 771 \$
Autre que catégorie investissement	13 432	2 190	-	15 622
Sous surveillance	954	2 338	-	3 292
En défaut	-	10	171	181
Total des éléments hors bilan bruts	36 144 \$	4 551 \$	171 \$	40 866 \$
Provision pour pertes de crédit	(6)	(3)	-	(9)
Total des éléments hors bilan nets	36 138 \$	4 548 \$	171 \$	40 857 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	30 432 \$	3 \$	- \$	30 435 \$
Très faible	27 150	2	-	27 152
Faible	13 435	19	-	13 454
Moyen	4 027	1 454	-	5 481
Élevé	23	788	-	811
Défaut	-	1	78	79
Total des éléments hors bilan bruts	75 067 \$	2 267 \$	78 \$	77 412 \$
Provision pour pertes de crédit	(28)	(4)	-	(32)
Total des éléments hors bilan nets	75 039 \$	2 263 \$	78 \$	77 380 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	21 010 \$	27 \$	- \$	21 037 \$
Autre que catégorie investissement	14 895	431	-	15 326
Sous-surveillance	217	495	-	712
En défaut	-	12	97	109
Total des éléments hors bilan bruts	36 122 \$	965 \$	97 \$	37 184 \$
Provision pour pertes de crédit	(6)	-	-	(6)
Total des éléments hors bilan nets	36 116 \$	965 \$	97 \$	37 178 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	27 \$	26 \$	24 \$	77 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	56	(54)	(2)	-
Étape 2	(25)	34	(9)	-
Étape 3	-	(5)	5	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(20)	29	19	28
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(10)	74	1	65
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	42	20	-	62
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(8)	(18)	(9)	(35)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	2	(7)	1	(4)
Autres	-	(1)	1	-
	37	72	7	116
Radiations et recouvrements	-	-	(2)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	64 \$	98 \$	29 \$	191 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers⁽⁷⁾				
Solde au début de l'exercice	145 \$	203 \$	143 \$	491 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	270	(251)	(19)	-
Étape 2	(78)	161	(83)	-
Étape 3	(1)	(42)	43	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(36)	40	251	255
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(147)	214	212	279
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	65	46	-	111
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(22)	(39)	(75)	(136)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(12)	(19)	(12)	(43)
Autres	-	-	1	1
	39	110	318	467
Radiations et recouvrements	-	-	(335)	(335)
Solde à la fin de l'exercice	184 \$	313 \$	126 \$	623 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	31 \$	20 \$	104 \$	155 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	33	(32)	(1)	-
Étape 2	(37)	51	(14)	-
Étape 3	(1)	(9)	10	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(7)	17	95	105
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(7)	72	63	128
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	56	22	-	78
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(10)	(19)	(28)	(57)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	12	3	13	28
Autres	-	-	(2)	(2)
	39	105	136	280
Radiations et recouvrements	-	-	(59)	(59)
Solde à la fin de l'exercice	70 \$	125 \$	181 \$	376 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	318 \$	536 \$	336 \$	1 190 \$
Composition				
Prêts	260 \$	516 \$	336 \$	1 112 \$
Éléments hors bilan ⁽⁸⁾	58	20	-	78

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La totalité de la provision pour pertes de crédit relative aux éléments hors bilan est présentée à même la section des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers pour les fins de ce tableau, étant donné que les montants de provision et les variations de celle-ci qui sont attribuables aux autres catégories d'éléments hors bilan ne sont pas significatifs.

(8) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	27 \$	26 \$	25 \$	78 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	27	(23)	(4)	-
Étape 2	(4)	13	(9)	-
Étape 3	-	(3)	3	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(11)	6	21	16
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(20)	10	-	(10)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	13	6	-	19
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(5)	(7)	(11)	(23)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	-	(2)	1	(1)
	-	-	1	1
Radiations et recouvrements	-	-	(2)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	27 \$	26 \$	24 \$	77 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers⁽⁷⁾				
Solde au début de l'exercice	142 \$	275 \$	122 \$	539 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	260	(240)	(20)	-
Étape 2	(57)	106	(49)	-
Étape 3	(1)	(39)	40	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(59)	39	234	214
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(178)	81	259	162
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	76	74	-	150
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(34)	(70)	(64)	(168)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(4)	(23)	2	(25)
	3	(72)	402	333
Radiations et recouvrements	-	-	(381)	(381)
Solde à la fin de l'exercice	145 \$	203 \$	143 \$	491 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	31 \$	36 \$	77 \$	144 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	21	(18)	(3)	-
Étape 2	(6)	11	(5)	-
Étape 3	-	(4)	4	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(9)	8	44	43
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(26)	(13)	14	(25)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	26	8	-	34
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(10)	(8)	(34)	(52)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	4	-	18	22
Autres	-	-	7	7
	-	(16)	45	29
Radiations et recouvrements	-	-	(18)	(18)
Solde à la fin de l'exercice	31 \$	20 \$	104 \$	155 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	203 \$	249 \$	271 \$	723 \$
Composition				
Prêts	169 \$	245 \$	271 \$	685 \$
Éléments hors bilan ⁽⁸⁾	34	4	-	38

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La totalité de la provision pour pertes de crédit relative aux éléments hors bilan est présentée à même la section des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers pour les fins de ce tableau, étant donné que les montants de provision et les variations de celle-ci qui sont attribuables aux autres catégories d'éléments hors bilan ne sont pas significatifs.

(8) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'évolution de la pandémie de COVID-19 et sa résolution à venir causent de l'incertitude. La direction a donc dû poser des jugements complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans le contexte actuel, ce qui augmente le risque d'ajustements au cours des prochaines périodes.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Des jugements importants ont dû être portés afin d'estimer les incidences défavorables du contexte actuel sans précédent de pandémie de COVID-19 sur le risque de défaillance des différents types d'emprunteurs, et conséquemment sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision. En ce qui concerne le recours au programme de report de paiements offert à ses membres et clients, le Mouvement Desjardins a considéré qu'il n'indiquait pas, pris de façon isolée, une augmentation du risque de défaillance sur la durée de vie de l'instrument financier. Ainsi, le recours à ce programme n'a pas été considéré comme un critère suffisant à lui seul pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit et entraîner la migration d'un instrument financier à l'étape 2 du modèle de dépréciation. Le recours à ce programme ne se traduit pas non plus par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Les incertitudes majeures qu'entraîne la pandémie de COVID-19 complexifient de façon importante la détermination d'hypothèses raisonnables et justifiables sur l'évolution des variables macroéconomiques pour les différents scénarios et la probabilité d'occurrence y étant associée. Ces incertitudes, portant notamment sur la durée et l'ampleur des effets de la pandémie de COVID-19 sur les différentes variables macroéconomiques utilisées dans les modèles et sur l'effet positif des mesures de soutien des banques centrales et des gouvernements, ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour réviser les hypothèses liées aux informations prospectives. Considérant la nature atypique de la crise économique actuelle, la direction a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit quant au degré de corrélation entre les données d'entrées liées aux indicateurs prospectifs et les pertes de crédit attendues. Un jugement d'expert en matière de crédit a également été appliqué afin de considérer l'incidence des mesures de soutien gouvernementales, lesquelles sont d'un niveau sans précédent et en constante évolution depuis le début de la pandémie, ainsi que l'effet temporaire des programmes de report de paiements offerts par les institutions financières.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2020						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	3,2 %	1,6 %	5,0 %	1,7 %	0,5 %	1,5 %
Taux de chômage (moyenne)	6,7 %	5,8 %	6,1 %	4,8 %	8,7 %	6,7 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,5 %	1,9 %	3,7 %	2,3 %	0,6 %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	0,3 %	2,0 %	7,0 %	2,5 %	(8,0) %	1,7 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	124 p.b.	120 p.b.	98 p.b.	86 p.b.	154 p.b.	140 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	9,9 %	6,7 %	16,4 %	7,6 %	(0,6) %	5,4 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2019						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,3 %	1,5 %	2,3 %	1,9 %	(1,0) %	1,3 %
Taux de chômage (moyenne)	4,5 %	4,5 %	4,1 %	3,5 %	6,1 %	7,1 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,9 %	1,7 %	3,8 %	2,6 %	(1,9) %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	1,5 %	0,7 %	6,3 %	1,9 %	(5,8) %	(0,4) %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	124 p.b.	125 p.b.	94 p.b.	87 p.b.	173 p.b.	157 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	4,7 %	2,9 %	9,9 %	7,6 %	(25,8) %	8,6 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

L'activité économique a connu un repli marqué au cours des deux premiers trimestres de 2020, suivi d'un fort rebond au troisième trimestre. Ce rebond de l'activité économique observé durant l'été a laissé place au cours du dernier trimestre de 2020 à de nouvelles difficultés en lien avec la deuxième vague de COVID-19 et les nouvelles mesures sanitaires qui ont dû être graduellement réintroduites.

Le scénario de base prévoit que l'activité économique restera faible au premier trimestre de 2021. Par la suite, la réouverture graduelle de l'économie, aidée par la campagne de vaccination qui s'accéléra, permet d'anticiper une nette hausse de la croissance du PIB réel au printemps et à l'été 2021. Il faudra par contre attendre le début de 2022 pour que le niveau du PIB réel dépasse son sommet d'avant la pandémie. Après avoir considérablement diminué durant l'été 2020, le taux de chômage devrait se montrer plus stable au premier trimestre de 2021 en raison de la faible croissance économique à court terme. Il devrait néanmoins vite reprendre sa tendance baissière pour terminer l'année 2021 autour de 6,4 %. Ce scénario prévoit également que le marché de l'habitation demeurerait assez vigoureux et qu'il n'y aurait donc aucune correction majeure des prix des maisons.

Selon le scénario pessimiste, le PIB réel diminuerait fortement au premier trimestre de 2021. Par la suite, la reprise économique resterait plus lente que celle prévue dans le scénario de base. Le ressac de l'économie au début de 2021 serait accompagné d'un retour du taux de chômage à plus de 9 %. Celui-ci diminuerait par la suite plus lentement que dans le scénario de base. En ce qui concerne le marché de l'habitation, ce scénario table sur un recul du prix des maisons d'environ 10 %.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une reprise économique plus rapide que le scénario de base, et ce, avant la fin du premier trimestre de 2021. Cette reprise serait favorisée par un retrait plus rapide des mesures sanitaires contraignantes ainsi que par l'accélération et l'efficacité de la campagne de vaccination. Ce scénario prévoit que le taux de chômage continuerait de diminuer assez rapidement pour atteindre 5,5 % d'ici la fin de 2021. La croissance du prix des maisons demeurerait assez forte en 2021, mais l'augmentation plus rapide des taux d'intérêt dans ce scénario finirait par modérer le marché de l'habitation au cours des années suivantes.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 décembre 2020 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, le Mouvement Desjardins définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Selon l'IFRS 9	854 \$	452 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	740 \$	444 \$
Optimiste	699	418
Pessimiste	1 233	486

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Selon l'IFRS 9	854 \$	452 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	765 \$	429 \$

NOTE 8 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés. Ces titres hypothécaires sont émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH). Le Mouvement Desjardins constitue de temps à autre de tels titres et les conserve à titre de détenteur ou les cède de temps à autre à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La détention de TH LNH confère à son détenteur un droit de propriété sur les blocs de créances sur lesquels ces TH LNH sont adossés. De plus, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement canadien, par l'entremise de la SCHL, a modifié son Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (le PAPHA). Dans le cadre de ce deuxième programme, le Mouvement Desjardins a vendu à la SCHL des TH LNH.

Lors de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement et de taux d'intérêt. Ces prêts demeurent donc comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de permettre la réception mensuelle de la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	12 295 \$	12 674 \$	10 509 \$	10 668 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 202	1 202	3 566	3 566
Valeurs mobilières prêtées	12	12	6	6
	13 509 \$	13 888 \$	14 081 \$	14 240 \$
Passifs associés	13 298 \$	13 533 \$	13 940 \$	13 772 \$

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS QUI SONT DÉCOMPTABILISÉS

Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Le Mouvement Desjardins participe au Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), mis en œuvre en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Au terme de ce programme, nous octroyons des prêts qui sont financés par le gouvernement. Nous avons établi que ces prêts étaient admissibles aux fins de décomptabilisation puisque la totalité des flux de trésorerie est transmise à EDC et que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts a de plus été transférée. Le Mouvement Desjardins conserve un lien avec ces actifs décomptabilisés car il administre ces prêts. Au 31 décembre 2020, des prêts dont l'encours s'élève à 3,6 G\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins aux termes du programme CUEC.

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Placements		
Obligations	607 \$	650 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	18 463	16 330
Titres du marché monétaire	30	40
Instruments financiers dérivés	1	-
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12	46
Autres éléments d'actif	116	93
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(8)	(22)
Autres éléments de passif	(90)	(76)
Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts	19 131 \$	17 061 \$
Actif détenu pour le compte de l'assureur	(38)	(35)
Total de l'actif net des fonds distincts⁽¹⁾	19 093 \$	17 026 \$

⁽¹⁾ L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 4 M\$ au 31 décembre 2020 (24 M\$ au 31 décembre 2019).

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	317 \$	290 \$	-	607 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	6 773	11 563	127	18 463
Titres du marché monétaire	23	7	-	30
Instruments financiers dérivés	-	1	-	1
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	7 113 \$	11 861 \$	127 \$	19 101 \$
Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	335 \$	315 \$	-	650 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	6 219	10 030	81	16 330
Titres du marché monétaire	34	6	-	40
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	6 588 \$	10 351 \$	81 \$	17 020 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2020 et 2019, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2020, la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 7 M\$ et de 7 M\$ respectivement (40 M\$ et 40 M\$ au 31 décembre 2019).

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 7 M\$ au 31 décembre 2020 (40 M\$ au 31 décembre 2019). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 2 M\$ (3 M\$ au 31 décembre 2019). Aucun actif financier accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2020 et en 2019. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie lors de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Solde au début – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	17 037 \$	13 243 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	2 368	3 557
Revenus nets de placement	1 915	2 190
	4 283	5 747
Diminution		
Rachats et retraits	2 045	1 805
Honoraires de gestion	148	148
	2 193	1 953
Solde à la fin – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	19 127 \$	17 037 \$
Passif dû à l'assureur	(38)	(35)
Total du passif net des fonds distincts⁽¹⁾	19 089 \$	17 002 \$

⁽¹⁾ L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 4 M\$ au 31 décembre 2020 (24 M\$ au 31 décembre 2019).

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Bâtiment	556 \$	558 \$
Autres ⁽¹⁾	9	8
	565 \$	566 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Au cours de l'exercice 2020, le Mouvement Desjardins a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 99 M\$ (62 M\$ en 2019).

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	2020	2019
Bâtiment	62 \$	57 \$
Autres ⁽¹⁾	3	1
	65 \$	58 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2020	2019
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	22 \$	22 \$
Location court terme	16	36
Loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	28	15

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Les revenus locatifs sont présentés à la note 11 « Immobilisations corporelles et immeubles de placement » et comportent principalement des paiements de loyer fixes.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements de loyer à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2020	2019
Moins de 1 an	70 \$	75 \$
De 1 an à 2 ans	66	65
Plus de 2 ans à 3 ans	59	65
Plus de 3 ans à 4 ans	53	57
Plus de 4 ans à 5 ans	45	51
Plus de 5 ans	278	313
Total des paiements de loyer futurs	571 \$	626 \$

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2018	102 \$	1 424 \$	513 \$	515 \$	575 \$	3 129 \$	220 \$	1 035 \$	1 255 \$
Acquisitions	1	38	115	22	72	248	10	43	53
Dispositions	(1)	(13)	(164)	(23)	(25)	(226)	(8)	(11)	(19)
Autres	(1)	(29)	1	(18)	(2)	(49)	(1)	(2)	(3)
Au 31 décembre 2019	101 \$	1 420 \$	465 \$	496 \$	620 \$	3 102 \$	221 \$	1 065 \$	1 286 \$
Acquisitions	-	46	110	23	73	252	23	24	47
Dispositions	-	(10)	(70)	(24)	(16)	(120)	(7)	(77)	(84)
Autres	(1)	(14)	(2)	(2)	-	(19)	-	1	1
Au 31 décembre 2020	100 \$	1 442 \$	503 \$	493 \$	677 \$	3 215 \$	237 \$	1 013 \$	1 250 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2018	- \$	636 \$	388 \$	390 \$	291 \$	1 705 \$	- \$	297 \$	297 \$
Amortissements	-	44	61	24	37	166	-	37	37
Dispositions	-	(22)	(164)	(23)	(24)	(233)	-	(2)	(2)
Autres	-	-	-	(8)	1	(7)	-	(3)	(3)
Au 31 décembre 2019	- \$	658 \$	285 \$	383 \$	305 \$	1 631 \$	- \$	329 \$	329 \$
Amortissements	-	45	72	23	40	180	-	41	41
Dispositions	-	(9)	(70)	(21)	(15)	(115)	-	(45)	(45)
Autres	-	(21)	-	(1)	-	(22)	-	1	1
Au 31 décembre 2020	- \$	673 \$	287 \$	384 \$	330 \$	1 674 \$	- \$	326 \$	326 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2020	100 \$	769 \$	216 \$	109 \$	347 \$	1 541 \$	237 \$	687 \$	924 \$
Au 31 décembre 2019	101 \$	762 \$	180 \$	113 \$	315 \$	1 471 \$	221 \$	736 \$	957 \$

Au 31 décembre 2020, un montant de 15 M\$ (19 M\$ au 31 décembre 2019) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 21 M\$ (20 M\$ au 31 décembre 2019) relatifs à l'acquisition de ces bâtiments.

Au 31 décembre 2020, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 791 M\$ (1 907 M\$ au 31 décembre 2019). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 144 M\$ (159 M\$ en 2019). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 116 M\$ (110 M\$ en 2019), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels ⁽¹⁾	Relations clients	Autres ⁽²⁾	Total
Coût				
Au 31 décembre 2018	811 \$	19 \$	124 \$	954 \$
Acquisitions / Additions	85	-	-	85
Dispositions / Retraits	(88)	(3)	(3)	(94)
Autres	(6)	-	-	(6)
Au 31 décembre 2019	802 \$	16 \$	121 \$	939 \$
Acquisitions / Additions	101	1	17	119
Dispositions / Retraits	(42)	-	(16)	(58)
Autres	1	-	-	1
Au 31 décembre 2020	862 \$	17 \$	122 \$	1 001 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Relations clients	Autres ⁽²⁾	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2018	512 \$	9 \$	44 \$	565 \$
Amortissements	77	1	5	83
Dispositions / Retraits	(88)	(1)	(3)	(92)
Autres	2	-	-	2
Au 31 décembre 2019	503 \$	9 \$	46 \$	558 \$
Amortissements	71	1	5	77
Dispositions / Retraits	(42)	-	(16)	(58)
Au 31 décembre 2020	532 \$	10 \$	35 \$	577 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Relations clients	Autres ⁽²⁾	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2020	330 \$	7 \$	87 \$	424 \$
Au 31 décembre 2019	299 \$	7 \$	75 \$	381 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Logiciels » comprend des logiciels achetés de 134 M\$ (128 M\$ en 2019) et des logiciels développés en interne de 196 M\$ (171 M\$ en 2019).

⁽²⁾ La rubrique « Autres » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu par le Mouvement Desjardins dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾
Capital Desjardins inc.	Émission de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins	100 %	100 %
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille	100	100
Banque Zag ⁽²⁾	Institution financière	-	100
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	100	100
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs	100	100
Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ⁽³⁾	Assurance de dommages	90	100
Filiales d'assurance de dommages ⁽³⁾⁽⁴⁾	Assurance de dommages	100	90
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	100	100
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	100	100
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	100	100
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	100	100
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	100	100
9420-7404 Québec inc. ⁽⁵⁾	Services immobiliers	100	-

⁽¹⁾ Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans ces filiales.

⁽²⁾ Au cours du quatrième trimestre de 2020, Banque Zag a changé sa dénomination sociale pour Desjardins Finco inc. et a ensuite été acquise par Desjardins Société de placement inc. Subséquemment, Desjardins Finco inc. a été liquidée.

⁽³⁾ Le 1^{er} janvier 2020, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et certaines de ses filiales ont procédé à une série de transactions pour permettre un remaniement de leur structure de capital. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. a acquis les actions ordinaires de ses filiales détenues par les détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle, permettant de les détenir en propriété exclusive, en procédant à l'émission d'actions ordinaires.

⁽⁴⁾ Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.

⁽⁵⁾ 9420-7404 Québec inc. opère deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada.

Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Au 31 décembre 2020, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est une filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative. Au 31 décembre 2019, les filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle étaient significatives étaient composées des six filiales d'assurance de dommages regroupées sous le titre « Filiales d'assurance de dommages ».

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques, et elles ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Actifs	15 418 \$	15 683 \$
Passifs	11 946	12 895
Capitaux propres	3 472 \$	2 788 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	750 \$	773 \$
Pour les exercices terminés le 31 décembre	2020	2019
Revenu total	5 823 \$	5 357 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	623	176
Résultat global de l'exercice	730 \$	246 \$
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	84 \$	46 \$
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	25 \$	36 \$

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. En raison de la pandémie de COVID-19, la Banque du Canada a temporairement élargi l'éventail de garanties admissibles aux termes de son programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour, comprenant les obligations sécurisées émises « en nom propre » (auto-détenues) par le Mouvement Desjardins. Les actifs, d'un montant de 11 622 M\$ au 31 décembre 2020 (6 567 M\$ au 31 décembre 2019), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 6 114 M\$ au 31 décembre 2020 (5 654 M\$ au 31 décembre 2019), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

COENTREPRISES

Informations relatives aux coentreprises significatives

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts dans les coentreprises RPADS SEC, Patrimoine Aviso, 101 St-Clair, Primus Immobilier, Western Canada Shopping Centres, Brentcliffe Park et Immeubles Mostra SEC. RPADS SEC est une entité qui procède à l'acquisition et au développement de portefeuilles immobiliers, Patrimoine Aviso est une société de gestion de patrimoine, alors que les autres coentreprises sont des sociétés de gestion et d'investissement immobilier. Ces coentreprises ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces coentreprises, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	RPADS SEC ⁽¹⁾	Patrimoine Aviso ⁽²⁾	101 St-Clair ⁽¹⁾	Primus Immobilier	Western Canada Shopping Centres	Brentcliffe Park ⁽¹⁾	Immeubles Mostra SEC ⁽¹⁾
Au 31 décembre 2020							
Pourcentage des titres de participation	60,10 %	50,00 %	60,00 %	85,00 %	28,46 %	80,00 %	60,00 %
Actifs	703 \$	2 920 \$	168 \$	45 \$	309 \$	73 \$	50 \$
Passifs ⁽³⁾	130	2 664	35	5	170	-	15
Capitaux propres	573 \$	256 \$	133 \$	40 \$	139 \$	73 \$	35 \$
Participation dans les coentreprises⁽⁴⁾	390 \$	356 \$	82 \$	34 \$	40 \$	61 \$	29 \$

⁽¹⁾ La participation dans les coentreprises RPADS SEC, 101 St-Clair, Brentcliffe Park et Immeubles Mostra SEC inclut des ajustements effectués lors de l'application de la mise en équivalence de 46 M\$, 2 M\$, 3 M\$ et 8 M\$ respectivement.

⁽²⁾ La participation dans la coentreprise Patrimoine Aviso inclut des ajustements effectués lors de l'application de la mise en équivalence de 228 M\$, correspondant à un goodwill faisant partie de la valeur comptable.

⁽³⁾ Constitués principalement de passifs financiers autres que des créateurs et des provisions.

⁽⁴⁾ Correspond à la valeur comptable des intérêts dans les coentreprises comptabilisée au bilan combiné.

	RPADS SEC ⁽¹⁾	Patrimoine Aviso ⁽²⁾	101 St-Clair	Primus Immobilier	Western Canada Shopping Centres	Immeubles Mostra SEC
Au 31 décembre 2019						
Pourcentage des titres de participation	60,10 %	50,00 %	60,00 %	85,00 %	28,46 %	60,00 %
Actifs	649 \$	2 041 \$	172 \$	46 \$	316 \$	26 \$
Passifs ⁽³⁾	126	1 804	36	6	170	4
Capitaux propres	523 \$	237 \$	136 \$	40 \$	146 \$	22 \$
Participation dans les coentreprises⁽⁴⁾	352 \$	347 \$	82 \$	34 \$	42 \$	13 \$

⁽¹⁾ La participation dans la coentreprise RPADS SEC inclut des ajustements effectués lors de l'application de la mise en équivalence de 38 M\$.

⁽²⁾ La participation dans la coentreprise Patrimoine Aviso inclut des ajustements effectués lors de l'application de la mise en équivalence de 228 M\$, correspondant à un goodwill faisant partie de la valeur comptable.

⁽³⁾ Constitués principalement de passifs financiers autres que des créateurs et des provisions.

⁽⁴⁾ Correspond à la valeur comptable des intérêts dans les coentreprises comptabilisée au bilan combiné.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

COENTREPRISES (suite)

Informations relatives aux coentreprises significatives (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020	RPADS SEC	Patrimoine Aviso	101 St-Clair	Primus Immobilier	Western Canada Shopping Centres	Brentcliffe Park	Immeubles Mostra SEC
Revenu total	122 \$	475 \$	10 \$	7 \$	29 \$	- \$	1 \$
Résultat net et résultat global de l'exercice	24 \$	48 \$	3 \$	2 \$	4 \$	- \$	(1) \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019	RPADS SEC	Patrimoine Aviso	101 St-Clair	Primus Immobilier	Western Canada Shopping Centres	Immeubles Mostra SEC
Revenu total	108 \$	432 \$	9 \$	6 \$	32 \$	- \$
Résultat net et résultat global de l'exercice	19 \$	41 \$	2 \$	2 \$	6 \$	- \$

ENTREPRISES COMMUNES

Le Mouvement Desjardins détient une participation de 80 % dans un partenariat avec le Fonds Immobilier Cogir 1 et une participation de 50 % dans un partenariat avec First Capital Realty Inc. afin d'investir en copropriété indivise dans des immeubles commerciaux situés au Québec. Il détient également une participation de 50,5 % dans un second partenariat formé au cours de l'exercice 2018 avec First Capital Realty Inc. dans le but d'investir en copropriété indivise dans des immeubles commerciaux situés en Ontario.

Le Mouvement Desjardins participe aussi, avec 9509593 Canada Inc., à un partenariat formé afin d'investir en copropriété indivise dans des immeubles multi-résidentiels situés au Québec. La quote-part du Mouvement Desjardins est de 50 %.

Ces partenariats sont des entreprises communes conférant aux coparticipants des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs en fonction de la quote-part de leur participation. Toutes les décisions sur les activités pertinentes doivent être prises de façon unanime par les coparticipants. Ces entreprises communes ont été constituées au Canada, et leurs établissements principaux se trouvent dans ce pays.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Informations relatives aux entreprises associées significatives

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts dans les entreprises associées Gestion Fiera inc. et CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership. Gestion Fiera inc. est active dans le secteur de la gestion de placement, alors que CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership, dans le secteur de l'énergie solaire. Elles ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces entreprises associées, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par le Mouvement Desjardins lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Gestion Fiera inc.	CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership	Gestion Fiera inc.	CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership
Pourcentage des titres de participation^(1,2)	37,78 %	33,33 %	37,20 %	33,33 %
Actifs ^(3,4)	1 609 \$	113 \$	1 705 \$	112 \$
Passifs ⁽⁴⁾	1 094	-	1 139	-
Capitaux propres ^(3,4)	515 \$	113 \$	566 \$	112 \$
Participation dans les entreprises associées⁽⁵⁾	36 \$	38 \$	41 \$	37 \$

⁽¹⁾ Correspond également au pourcentage des droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans les entreprises associées.

⁽²⁾ Le Mouvement Desjardins détient indirectement 6,99 % des titres de participation de la Corporation Fiera Capital au 31 décembre 2020 (7,20 % au 31 décembre 2019), par le biais de son intérêt dans Gestion Fiera inc.

⁽³⁾ Comprennent un goodwill d'un montant de 10 M\$ (10 M\$ au 31 décembre 2019) relatif à Gestion Fiera inc.

⁽⁴⁾ L'actif, le passif et les capitaux propres de Gestion Fiera inc. pour 2020 et 2019 sont basés sur les données au 30 septembre.

⁽⁵⁾ Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans les entreprises associées comptabilisée au bilan combiné.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTREPRISES ASSOCIÉES (suite)

Informations relatives aux entreprises associées significatives (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2020		2019	
	Gestion Fiera inc.	CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership	Gestion Fiera inc.	CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership
Revenu total ⁽¹⁾	720 \$	8 \$	579 \$	6 \$
Résultat net et global de l'exercice ⁽¹⁾	8 \$	7 \$	(19) \$	6 \$

⁽¹⁾ Le revenu total, le résultat net et le résultat global de Gestion Fiera inc. pour 2020 et 2019 sont basés sur les données relatives aux périodes de 12 mois terminées le 30 septembre.

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

NOTE 14 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Débiteurs	840 \$	673 \$
Intérêts à recevoir	726	656
Frais payés d'avance	285	240
Impôt à recevoir	200	155
Autres	653	366
	2 704 \$	2 090 \$

NOTE 15 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	64 544 \$	4 985 \$	58 399 \$	127 928 \$	52 374 \$	3 787 \$	55 504 \$	111 665 \$
Entreprises et gouvernements	43 871	473	52 509	96 853	30 947	427	50 182	81 556
Institutions de dépôts	387	-	68	455	528	-	169	697
	108 802 \$	5 458 \$	110 976 \$	225 236 \$	83 849 \$	4 214 \$	105 855 \$	193 918 \$

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

PRIMES

	2020			2019		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes brutes	4 683 \$	5 519 \$	10 202 \$	4 650 \$	5 220 \$	9 870 \$
Primes cédées en vertu de contrats de réassurance	(206)	(76)	(282)	(188)	(270)	(458)
Primes nettes	4 477 \$	5 443 \$	9 920 \$	4 462 \$	4 950 \$	9 412 \$

COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Passifs des contrats d'assurance		
Provisions techniques – Assurance de personnes	23 356 \$	20 985 \$
Provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages	7 379	6 716
Primes non acquises	2 990	2 824
Dépôts des titulaires de police	624	657
Provisions pour prestations, participations et ristournes	469	414
Autres	9	(1)
	34 827 \$	31 595 \$

PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES

Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Provisions techniques brutes		
Polices sans participation	18 334 \$	16 500 \$
Polices avec participation	5 022	4 485
	23 356	20 985
Montants cédés aux réassureurs	(1 227)	(1 075)
Provisions techniques nettes	22 129 \$	19 910 \$

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes		
Obligations	15 056 \$	13 116 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	2 343	2 522
Immeubles de placement	1 188	1 082
Actions	1 631	1 662
Autres	1 911	1 528
	22 129 \$	19 910 \$

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 23 167 M\$ au 31 décembre 2020 (20 848 M\$ au 31 décembre 2019).

Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état combiné du résultat.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état combiné du résultat.

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Mortalité

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité selon les études annuelles de leurs récents résultats techniques et tiennent aussi compte d'études de l'industrie lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie.

Taux de résiliation des contrats

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de ces filiales. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de ces filiales ne sont pas assez crédibles.

Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. La MCAB est la norme établie par l'ICA pour assurer la conformité des éléments d'actif auxquels les provisions techniques sont appariées. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, elles réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2020, une provision de 437 M\$ (417 M\$ au 31 décembre 2019) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte de l'incidence des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2020	2019
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(55) \$	(53) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(27)	(22)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(90)	(87)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(179)	(154)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	(48)	(43)

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES (suite)

Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2020			2019		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	20 985 \$	(1 075) \$	19 910 \$	18 553 \$	(915) \$	17 638 \$
Variation due :						
Au passage du temps	1 620	(41)	1 579	1 658	(20)	1 638
Aux nouvelles affaires	760	(29)	731	783	(26)	757
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(82)	(5)	(87)	(86)	(22)	(108)
	2 298	(75)	2 223	2 355	(68)	2 287
Autres variations	73	(77)	(4)	77	(92)	(15)
Solde à la fin	23 356 \$	(1 227) \$	22 129 \$	20 985 \$	(1 075) \$	19 910 \$

Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2020	2019
Hypothèses modifiées		
Mortalité	33 \$	54 \$
Morbidité	(1)	(4)
Taux de résiliation des contrats	(38)	(36)
Rendement des placements	10	37
Charges d'exploitation	(14)	41
Méthodes et autres	74	(13)
	64 \$	79 \$

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES

Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des provisions au dossier pour chaque sinistre déclaré, de même que des provisions pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de méthodes actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution future des sinistres sera similaire à l'évolution passée des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs, dont le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Puisque la détermination des estimations relatives aux sinistres fait l'objet d'incertitudes et que la fluctuation de ces estimations peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues au Canada afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures.

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2020			2019		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	6 716 \$	(802) \$	5 914 \$	6 489 \$	(935) \$	5 554 \$
Sinistres survenus au cours de l'exercice	3 801	(113)	3 688	4 272	(189)	4 083
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	(263)	36	(227)	(584)	78	(506)
Évolution des taux d'actualisation	251	(23)	228	100	(12)	88
Sinistres payés au cours de l'exercice	(3 126)	173	(2 953)	(3 561)	256	(3 305)
Solde à la fin	7 379 \$	(729) \$	6 650 \$	6 716 \$	(802) \$	5 914 \$

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés au 31 décembre 2020 et 2019.

Analyse de sensibilité des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur l'état combiné du résultat de la sensibilité des provisions pour sinistres et frais de règlement aux changements de certaines hypothèses clés. L'incidence d'un changement de taux d'actualisation est présentée à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » de la présente note.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres »	
		2020	2019
Coût moyen de règlement des sinistres	+ 5 %	(302) \$	(263) \$

Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus mais qui n'ont pas été déclarés à la date de clôture de chaque année de survenance, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2010 et antérieures										2020	Total
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019			
Estimation du montant ultime des sinistres:												
À la fin de l'année de survenance	1 272 \$	1 375 \$	1 471 \$	1 536 \$	2 186 \$	2 417 \$	3 158 \$	3 691 \$	4 107 \$		3 758 \$	
Une année plus tard	1 272	1 322	1 447	2 453	2 168	2 387	3 121	3 656	4 122			
Deux années plus tard	1 238	1 328	2 186	2 349	2 165	2 365	3 086	3 705				
Trois années plus tard	1 221	1 967	2 086	2 272	2 117	2 349	3 090					
Quatre années plus tard	1 781	1 839	1 977	2 184	2 089	2 361						
Cinq années plus tard	1 657	1 769	1 910	2 105	2 050							
Six années plus tard	1 568	1 717	1 872	2 099								
Sept années plus tard	1 547	1 694	1 843									
Huit années plus tard	1 507	1 672										
Neuf années plus tard	1 499											
Paiements cumulatifs à ce jour	1 408	1 552	1 677	1 854	1 834	1 967	2 401	2 704	2 728		1 736	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	312 \$	91 \$	120 \$	166 \$	245 \$	216 \$	394 \$	689 \$	1 001 \$	1 394 \$	2 022 \$	6 650 \$
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	3	-	-	-	175	224	111	64	86		66	729
Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes	315 \$	91 \$	120 \$	166 \$	245 \$	391 \$	618 \$	800 \$	1 065 \$	1 480 \$	2 088 \$	7 379 \$

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

Les filiales d'assurance de personnes sont exposées au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elles vendent. Selon la nature du produit, ces filiales peuvent être exposées au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus les exposent au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour les filiales d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

Les filiales d'assurance constituent également des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles effectuent un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, ces filiales souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs concurrents dans l'industrie.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de cinq ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2020			2019		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes	206 \$	76 \$	282 \$	188 \$	270 \$	458 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	208	101	309	187	123	310

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Gestion du risque d'assurance (suite)

Gestion du risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les détenteurs de parts de certains fonds. Les provisions techniques de cette filiale incluent les montants nécessaires pour honorer ces garanties minimales.

Afin de réduire les incidences défavorables potentielles pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements des marchés boursiers, des taux de change et des taux d'intérêt sur le coût futur des garanties. Ce programme couvre la totalité des contrats de fonds distincts qui comportent une garantie et qui sont offerts aux clients par cette filiale.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

La politique d'appariement de l'actif et du passif des filiales d'assurance de personnes décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La direction de ces filiales est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

L'incidence sur l'état combiné du résultat d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait une incidence sur l'état combiné du résultat des filiales d'assurance de personnes. De plus, pour les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait une incidence directe sur la valeur de ces provisions, et par le fait même, sur l'état combiné du résultat. Par contre, la filiale offrant ces contrats a mis en place un programme de couverture pour ces produits de fonds distincts afin de minimiser l'incidence des variations des taux d'intérêt sur l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions techniques et l'actif apparié des filiales d'assurance de personnes :

	2020	2019
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	68 \$	57 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(92)	(77)

La politique sur la gestion du risque de taux d'intérêt des filiales d'assurance de dommages décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, la limite de l'écart avec la cible de durée du portefeuille de titres à revenu fixe consolidé ainsi que la limite de l'écart de durée entre l'actif et le passif à appairer. La direction des filiales d'assurance de dommages est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer un plan d'action afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement et l'actif apparié des filiales d'assurance de dommages :

	2020	2019
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	10 \$	6 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	92	(8)

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Gestion du risque d'assurance (suite)

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir aux filiales d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer leurs engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise.

Pour ces filiales, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

La politique sur la gestion du risque de liquidité décrit les principes et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Il incombe notamment aux filiales d'assurances de personnes et de dommages la responsabilité de mesurer, de suivre et de contrôler les principaux indicateurs de liquidité qui leur sont applicables. Cette responsabilité sous-tend une vigie trimestrielle sur la liquidité qui a pour but de déceler un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein des filiales d'assurance.

Les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les projections contenues dans ce tableau sont supérieures au solde des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement présenté au bilan combiné, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Les flux relatifs aux provisions techniques inclus dans ce tableau sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés. De plus, les montants de ce tableau sont sur une base nette de réassurance et représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Moins de 1 an	2 948 \$	2 835 \$
De 1 an à 5 ans	6 483	6 057
Plus de 5 ans	38 843	37 456
Total	48 274 \$	46 348 \$

NOTE 17 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRRCR). Celle-ci exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de sa bonne administration en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

Régime d'avantages complémentaires de groupe

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

NOTE 17 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Gestion des risques

Le comité de retraite a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques qui a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il recommande annuellement au comité de retraite le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il a aussi pour mandat d'émettre des opinions sur les nouveaux investissements à l'intention du comité de placement du RRMD. La stratégie de répartition des actifs est basée sur le principe de l'investissement guidé par le passif. Cette approche permet de mieux gérer la situation financière du régime en investissant dans des actifs qui sont corrélés avec le passif et qui permettent de diminuer la volatilité des cotisations. Le principe d'investissement guidé par le passif prend en compte la variation du passif au bilan et l'obtention d'un rendement suffisant pour assurer la capitalisation du régime à long terme.

De plus, le comité de retraite adopte annuellement une politique de placement qui peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et la politique de rééquilibrage est appliquée si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est contrôlé par l'adoption d'une politique de couverture approuvée par le comité de placement. Enfin, le comité de placement, délégué par le comité de retraite, a le mandat d'assurer que la politique de placement est appliquée, respectée et suivie.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accroissent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit et couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

NOTE 17 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes			Total
	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Obligation	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	
Au 31 décembre 2018	14 389 \$	12 851 \$	1 538 \$	681 \$	882 \$	564 \$	318 \$	2 537 \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	315	-	315	1	32	-	32	348
Charge / produit d'intérêts nets	527	465	62	23	33	21	12	97
Coûts des services passés	-	-	-	-	2	-	2	2
	842	465	377	24	67	21	46	447
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	-	1 740	(1 740)	-	-	84	(84)	(1 824)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	62	-	62	4	(4)	-	(4)	62
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	1 965	-	1 965	63	118	-	118	2 146
Pertes d'expérience	130	-	130	-	1	-	1	131
	2 157	1 740	417	67	115	84	31	515
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	202	202	-	-	-	-	-	-
Cotisations des employeurs	-	370	(370)	-	-	23	(23)	(393)
Prestations payées	(556)	(551)	(5)	(22)	(29)	(18)	(11)	(38)
Autres variations	(13)	(13)	-	-	(1)	(1)	-	-
	(367)	8	(375)	(22)	(30)	4	(34)	(431)
Au 31 décembre 2019	17 021 \$	15 064 \$	1 957 \$	750 \$	1 034 \$	673 \$	361 \$	3 068 \$
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	394	-	394	-	38	-	38	432
Charge / produit d'intérêts nets	514	446	68	24	32	21	11	103
Coûts des services passés	(4)	-	(4)	-	-	-	-	(4)
	904	446	458	24	70	21	49	531
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	-	1 619	(1 619)	-	-	82	(82)	(1 701)
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(94)	-	(94)	(6)	(31)	-	(31)	(131)
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	1 499	-	1 499	82	82	-	82	1 663
Pertes (gains) d'expérience	137	-	137	11	(1)	-	(1)	147
	1 542	1 619	(77)	87	50	82	(32)	(22)
<i>Autres variations</i>								
Cotisations des participants	216	216	-	-	-	-	-	-
Cotisations des employeurs	-	400	(400)	-	-	23	(23)	(423)
Prestations payées	(591)	(587)	(4)	(22)	(30)	(18)	(12)	(38)
Autres variations	(13)	(4)	(9)	-	(1)	(1)	-	(9)
	(388)	25	(413)	(22)	(31)	4	(35)	(470)
Au 31 décembre 2020	19 079 \$	17 154 \$	1 925 \$	839 \$	1 123 \$	780 \$	343 \$	3 107 \$

NOTE 17 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS (suite)

Situation de capitalisation

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes	Total	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes	Total
Régimes financés								
Obligations au titre des régimes à prestations définies	18 904 \$	- \$	821 \$	19 725 \$	16 864 \$	- \$	751 \$	17 615 \$
Juste valeur des actifs des régimes	17 154	-	780	17 934	15 064	-	673	15 737
	(1 750) \$	- \$	(41) \$	(1 791) \$	(1 800) \$	- \$	(78) \$	(1 878) \$
Régimes non financés								
Obligations au titre des régimes à prestations définies	175 \$	839 \$	302 \$	1 316 \$	157 \$	750 \$	283 \$	1 190 \$
	(175) \$	(839) \$	(302) \$	(1 316) \$	(157) \$	(750) \$	(283) \$	(1 190) \$

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾		Au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	- \$	121 \$	- \$	246 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	60	7 449	9	6 703
Autres émetteurs	4 297	-	2 714	-
Actions	409	3 979	376	3 477
Placements immobiliers	1 470	-	1 579	73
Placements en infrastructure	1 751	-	1 587	85
Encaisse et titres du marché monétaire	194	224	323	171
Autres	1 753	29	1 450	61
Total	9 934 \$	11 802 \$	8 038 \$	10 816 \$

⁽¹⁾ Les engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du tableau.

Au 31 décembre 2020, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire et en fonds distincts dans des entités du Mouvement Desjardins ainsi que des contrats de change dont la juste valeur totalise 64 M\$ (111 M\$ au 31 décembre 2019).

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation ⁽¹⁾	2,70 %	2,60 %	3,15 %	3,15 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus ⁽¹⁾	2,85	2,70	3,20	3,15
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif ⁽¹⁾	2,96	2,89	3,60	3,52
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus ⁽¹⁾	3,09	3,03	3,76	3,70
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	-	4,05	-	4,05

⁽¹⁾ Taux pondéré de tous les régimes.

NOTE 17 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Régimes de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(3 125) \$	(173) \$	(2 737) \$	(148) \$
Baisse de 1 %	4 280	245	3 730	173
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	798	88	698	51
Baisse de 1 %	(678)	(55)	(592)	(43)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(113)	2	(99)	2
Baisse de 1 %	144	(3)	126	(2)
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	4	-	4	-
Baisse de 1 %	(4)	-	(3)	-
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	63	2	58	3
Baisse de 1 %	(52)	(2)	(48)	(2)

Cotisations prévues pour 2021

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 433 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2020, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 19 ans (19 ans en 2019) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 15 ans (15 ans en 2019) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Créditeurs et autres charges à payer	2 947 \$	3 314 \$
Intérêts à payer	930	936
Passifs sur contrats conclus avec des clients	496	420
Impôt à payer	566	244
Provisions pour risques et charges	379	118
Dettes auprès d'institutions financières	17	16
Autres	1 153	1 246
	6 488 \$	6 294 \$

NOTE 19 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins se composent d'obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc. ainsi que de billets subordonnés émis par la Fédération. Le produit brut des obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc. est investi dans des billets subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers, émis par les caisses Desjardins du Québec. Ces obligations de premier rang ont priorité, quant au droit de paiement, sur tous les titres d'emprunt subordonnés de Capital Desjardins inc. et sont garanties par une hypothèque grevant les billets subordonnés émis par les caisses Desjardins du Québec. Les billets subordonnés de la Fédération représentent des obligations directes non garanties et sont subordonnés, quant au droit de paiement, aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Fédération. Ces droits s'étendent à d'autres entités faisant partie du Groupe coopératif Desjardins en cas de dissolution, d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation de la Fédération conformément à la loi applicable.

Les rachats et annulations de ces obligations et billets sont assujettis au consentement et à l'approbation des autorités réglementaires applicables. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Obligations de premier rang série G de Capital Desjardins inc. (valeur nominale de 900 M\$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, rachetables au gré de l'émetteur. ⁽¹⁾	- \$	899 \$
Obligations de premier rang série J de Capital Desjardins inc. (valeur nominale de 500 M\$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2021.	495	499
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 26 mai 2020, échéant en mai 2030, portant intérêt au taux annuel de 2,856 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 2,11 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2025. ⁽²⁾	998	-
	1 493 \$	1 398 \$

⁽¹⁾ Le 5 mai 2020, la totalité des obligations subordonnées série G en circulation, d'un montant de 900 M\$, ont été rachetées.

⁽²⁾ Ces billets subordonnés sont admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). À la survenance d'un événement déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z-capital contingent de la Fédération, dont le nombre correspondra au quotient obtenu en divisant (i) la valeur du billet multiplié par de 1,50 par (ii) le prix de conversion.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2020							
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	229 \$	2 016 \$	1 270 \$	1 057 \$	4 572 \$	158 \$	69 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	134	3 312	5 776	14 541	23 763	-	-
Taux moyen	0,7 %	1,2 %	1,6 %	1,1 %			
	363	5 328	7 046	15 598	28 335	158	69
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	1 555	3 394	3 217	778	8 944	190	74
Taux moyen CAD-US	-	1,2729	1,2729	-			
Taux moyen CAD-EUR	1,5550	1,5550	1,5550	-			
	1 555	3 394	3 217	778	8 944	190	74
Total – Couverture de juste valeur	1 918	8 722	10 263	16 376	37 279	348	143
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	2 264	4 217	5 755	601	12 837	394	145
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	950	12 697	8 201	1 379	23 227	-	-
Taux moyen	1,7 %	1,4 %	1,5 %	1,4 %			
	3 214	16 914	13 956	1 980	36 064	394	145
Total – Couverture de flux de trésorerie	3 214	16 914	13 956	1 980	36 064	394	145
Total – Désignés comme instruments de couverture	5 132 \$	25 636 \$	24 219 \$	18 356 \$	73 343 \$	742 \$	288 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2020							
À des fins de transaction⁽¹⁾							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	37 324 \$	49 768 \$	12 486 \$	4 171 \$	103 749 \$	1 979 \$	1 267 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 773	-	-	-	1 773	11	16
Options achetées	255	479	40	-	774	7	-
Options vendues	194	406	91	-	691	-	3
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	43 968	46 886	33 159	14 659	138 672	-	-
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	5 853	1 640	-	-	7 493	-	-
Options achetées	26 674	-	-	-	26 674	6	-
Options vendues	25 300	-	-	-	25 300	-	7
	141 341	99 179	45 776	18 830	305 126	2 003	1 293
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	32 277	805	53	-	33 135	252	498
Swaps de devises	1 610	39	385	680	2 714	11	102
Options achetées	532	305	-	-	837	12	-
Options vendues	1 008	304	-	-	1 312	-	38
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	4	-	-	-	4	-	-
	35 431	1 453	438	680	38 002	275	638
Autres contrats⁽²⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	9	117	193	-	319	5	5
Options achetées	7 198	15 705	12 398	360	35 661	2 795	-
Options vendues	6 943	15 138	11 980	210	34 271	-	2 660
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	-	-	649	-	649	-	-
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	1 049	-	-	-	1 049	-	-
Options achetées	4	2	-	-	6	-	-
	15 203	30 962	25 220	570	71 955	2 800	2 665
Total – À des fins de transaction	191 975 \$	131 594 \$	71 434 \$	20 080 \$	415 083 \$	5 078 \$	4 596 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	197 107 \$	157 230 \$	95 653 \$	38 436 \$	488 426 \$	5 820 \$	4 884 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽³⁾	-	-	-	-	-	1 858	1 858
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	197 107 \$	157 230 \$	95 653 \$	38 436 \$	488 426 \$	3 962 \$	3 026 \$

(1) Au 31 décembre 2020, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 470 M\$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition. L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

(2) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

(3) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations sur les échéances des montants nominaux de référence à la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2019	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	232 \$	2 995 \$	4 633 \$	2 275 \$	10 135 \$	92 \$	62 \$
Taux moyen	1,2 %	1,6 %	2,2 %	2,3 %			
	232	2 995	4 633	2 275	10 135	92	62
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	5 820	2 755	2 185	728	11 488	92	183
Taux moyen CAD-US	1,2985	1,2985	-	-			
Taux moyen CAD-EUR	1,4565	1,4565	1,4565	-			
	5 820	2 755	2 185	728	11 488	92	183
Total – Couverture de juste valeur	6 052	5 750	6 818	3 003	21 623	184	245
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	2 194	9 183	19 161	2 711	33 249	131	184
Taux moyen	2,3 %	2,0 %	2,0 %	2,1 %			
	2 194	9 183	19 161	2 711	33 249	131	184
Total – Couverture de flux de trésorerie	2 194	9 183	19 161	2 711	33 249	131	184
Total – Désignés comme instruments de couverture	8 246 \$	14 933 \$	25 979 \$	5 714 \$	54 872 \$	315 \$	429 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2019	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
À des fins de transaction⁽¹⁾							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	58 535 \$	58 952 \$	19 172 \$	2 633 \$	139 292 \$	732 \$	570 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	963	-	-	-	963	4	20
Options achetées	728	389	85	-	1 202	5	-
Options vendues	27	274	131	-	432	-	8
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	7 186	11 675	12 831	5 535	37 227	-	-
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	16 206	100	-	-	16 306	-	-
Options achetées	10 843	-	-	-	10 843	3	-
Options vendues	26 282	-	-	-	26 282	-	3
	120 770	71 390	32 219	8 168	232 547	744	601
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	33 270	1 072	15	-	34 357	159	279
Swaps de devises	2 861	-	388	480	3 729	20	49
Options achetées	936	257	16	-	1 209	14	-
Options vendues	1 115	278	13	-	1 406	-	17
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	2	-	-	-	2	-	-
	38 184	1 607	432	480	40 703	193	345
Autres contrats⁽²⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	81	162	1 140	-	1 383	3	2
Options achetées	5 021	13 867	12 432	86	31 406	2 991	-
Options vendues	4 789	12 046	9 470	-	26 305	-	2 901
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	-	-	195	-	195	-	-
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	899	-	-	-	899	-	-
Options achetées	1	-	-	-	1	-	-
	10 791	26 075	23 237	86	60 189	2 994	2 903
Total – À des fins de transaction	169 745 \$	99 072 \$	55 888 \$	8 734 \$	333 439 \$	3 931 \$	3 849 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	177 991 \$	114 005 \$	81 867 \$	14 448 \$	388 311 \$	4 246 \$	4 278 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽³⁾	-	-	-	-	-	1 137	1 137
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	177 991 \$	114 005 \$	81 867 \$	14 448 \$	388 311 \$	3 109 \$	3 141 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2019, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 504 M\$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition. L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

⁽²⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indiciaire.

⁽³⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont le Mouvement Desjardins évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsqu'un instrument financier est libellé en devises étrangère, le Mouvement Desjardins peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

Le Mouvement Desjardins évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾
Couverture de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	164 \$	2 \$	91 \$	1 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	91	(1)	-	-
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	217	(23)	(786)	1
Total – Couverture de juste valeur	472 \$	(22) \$	(695) \$	2 \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre :

2020	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net
				Couvertures actives ⁽²⁾
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	374 \$	7 \$	368 \$	(13) \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	349	7	341	(18)
Total – Couverture de flux de trésorerie	723 \$	14 \$	709 \$	(31) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

2019	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net
				Couvertures actives ⁽²⁾
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(40) \$	8 \$	(44) \$	(23) \$
Total – Couverture de flux de trésorerie	(40) \$	8 \$	(44) \$	(23) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan combiné et dans le cumul des autres éléments du résultat global :

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2020							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	14 \$	7 \$	(15) \$	23 429 \$	- \$	- \$	30 \$
Prêts	583	232	(900)	1 345	32	-	40
Passifs							
Dépôts	(163) \$	(40) \$	207 \$	5 527 \$	(190) \$	(99) \$	(325) \$
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	9 082 \$	(151) \$	- \$	(240) \$

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2019							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	5 \$	(1) \$	3 \$	2 767 \$	- \$	- \$	(15) \$
Prêts	(45)	(9)	38	1 347	(1)	-	12
Passifs							
Dépôts	(4) \$	10 \$	18 \$	5 953 \$	(6) \$	(46) \$	(87) \$
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	11 488 \$	40 \$	- \$	787 \$

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par l'Accord de Bâle III.
Solde pondéré en fonction des risques	Le solde pondéré en fonction des risques liés à la solvabilité des contreparties est établi selon les méthodes stipulées par l'Accord de Bâle III.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps de taux d'intérêt	306 820 \$	2 531 \$	796 \$	1 038 \$	219 903 \$	955 \$	404 \$	528 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 773	-	28	24	963	-	4	5
Contrats à terme normalisés	7 493	11	1	-	16 306	4	-	-
Options achetées	27 448	14	8	3	12 045	8	7	4
Options vendues	25 991	-	-	-	26 714	-	-	-
	369 525	2 556	833	1 065	275 931	967	415	537
Contrats de change								
Contrats à terme	33 135	251	391	330	34 357	159	443	329
Contrats à terme normalisés	4	-	-	-	2	-	-	-
Swaps de devises	11 658	201	125	117	15 217	112	196	222
Options achetées	837	12	31	20	1 209	14	74	61
Options vendues	1 312	-	-	-	1 406	-	5	1
	46 946	464	547	467	52 191	285	718	613
Autres contrats								
Swaps	968	5	16	3	1 578	3	114	33
Contrats à terme normalisés	1 049	-	-	-	899	-	-	-
Options achetées	35 667	2 795	2 965	2 392	31 407	2 991	2 650	2 661
Options vendues	34 271	-	-	-	26 305	-	-	-
	71 955	2 800	2 981	2 395	60 189	2 994	2 764	2 694
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	488 426 \$	5 820 \$	4 361 \$	3 927 \$	388 311 \$	4 246 \$	3 897 \$	3 844 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	-	1 858	-	82	-	1 137	-	49
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	488 426 \$	3 962 \$	4 361 \$	3 845 \$	388 311 \$	3 109 \$	3 897 \$	3 795 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques
Cote d'évaluation du risque de crédit ⁽¹⁾				
AAA, AA+, AA, AA-	3 559 \$	828 \$	2 231 \$	1 093 \$
A+, A, A-	2 015	1 835	1 902	2 009
BBB, B, BB-, BBB-	90	235	43	126
CCC, CC, C	-	1	-	-
Non cotée	156	1 028	70	616
	5 820	3 927	4 246	3 844
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	1 858	82	1 137	49
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	3 962 \$	3 845 \$	3 109 \$	3 795 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	5 568 \$	2 680 \$	4 099 \$	3 101 \$
Autres	252	1 247	147	743
	5 820	3 927	4 246	3 844
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	1 858	82	1 137	49
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	3 962 \$	3 845 \$	3 109 \$	3 795 \$

⁽¹⁾ Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou clients du Mouvement Desjardins. Bien que le tableau présente l'information par cote d'évaluation externe, le calcul des actifs pondérés en fonction du risque est réalisé en fonction d'une notation interne.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Le 15 juillet 2020, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de 9420-7404 Québec inc., a fait l'acquisition des activités canadiennes de services immobiliers de Purplebricks Group plc pour un montant total de 62 M\$. 9420-7404 Québec inc. opère principalement deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada. La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis, s'élevant respectivement à 80 M\$ et 29 M\$, a été complétée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. La transaction a notamment donné lieu à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles de 25 M\$ et d'un goodwill de 35 M\$. Les frais de clôture directement attribuables à l'acquisition ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres ».

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Le 31 décembre 2019, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par le Mouvement Desjardins sous la marque Monético, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, le 31 octobre 2019, le Mouvement Desjardins a annoncé qu'il mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1^{er} mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

À l'état combiné du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, un gain de 349 M\$ lié à la cession du portefeuille de commerçants a été comptabilisé au poste « Autres revenus – Autres ».

NOTE 22 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes, de parts de ristournes et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré des caisses dans les cas énoncés dans la Loi. La part de qualification confère au membre détenteur un seul droit de vote à la caisse qui l'a émise, peu importe le nombre de parts de qualification détenues dans cette dernière.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Le taux d'intérêt des parts, le cas échéant est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social », après leur approbation.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. Le taux d'intérêt des parts de capital F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après approbation. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Parts de qualification	25 \$	25 \$
Parts permanentes	107	212
Parts de ristournes	24	34
Parts de capital F	4 865	4 863
	5 021 \$	5 134 \$

ÉMISSIONS DE PARTS

En 2019, la Fédération avait procédé à l'émission de 10 530 473 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 105 M\$.

RACHATS DE PARTS

Parts permanentes

En 2018, l'AMF a autorisé, sous certaines conditions, le rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts permanentes.

Parts de ristournes

En 2014, l'AMF a autorisé, sous certaines conditions, le rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts de ristournes.

NOTE 23 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la CDO, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

NOTE 24 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	669 \$	7 \$	112 \$	1 \$
Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	166	7	132	6
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	466	-	(34)	-
Gains nets de change non réalisés sur la conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	1	-	1	-
Cumul des autres éléments du résultat global	1 302 \$	14 \$	211 \$	7 \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 4 M\$ au 31 décembre 2020 (3 M\$ au 31 décembre 2019) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 25 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un niveau de fonds propres qui respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. La gestion du capital doit également faire en sorte que la structure des fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. Celle-ci est conforme à la politique sur la gestion du capital du Mouvement Desjardins approuvée par le conseil d'administration de la Fédération.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19. La ligne directrice découle du cadre normatif élaboré par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Cette dernière exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice.

Certaines filiales incluses dans le périmètre du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la ligne directrice et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (APR). Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1 % et doit ainsi maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Le Mouvement Desjardins est également sujet à un plancher des APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multiplié par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des ratios de fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la ligne directrice.

NOTE 25 – GESTION DU CAPITAL (suite)

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

- i) les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice;
- ii) les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les billets subordonnés FPUNV, les obligations de premier rang assujetties au retrait progressif, les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision collective.

L'AMF exige du Mouvement Desjardins qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques et les ratios de fonds propres :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	26 317 \$	24 549 \$
Fonds propres de la catégorie 1	26 317	24 549
Total des fonds propres ⁽¹⁾	27 114	24 549
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	103 658	94 799
Risque de marché	2 561	3 095
Risque opérationnel	13 705	13 021
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher des APR	119 924 \$	110 915 \$
Plancher des APR ⁽²⁾	177	2 946
Total des actifs pondérés en fonction des risques	120 101 \$	113 861 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	21,9 %	21,6 %
Fonds propres de la catégorie 1	21,9	21,6
Total des fonds propres ⁽¹⁾	22,6	21,6
Levier	8,5	8,8
Exposition du ratio de levier	307 925 \$	280 322 \$

⁽¹⁾ Au cours du deuxième trimestre de 2020, la Fédération a procédé à l'émission de billets subordonnés admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité et considérés à titre de fonds propres de la catégorie 2. Pour plus de renseignements, se référer à la note 19 « Obligations subordonnées ».

⁽²⁾ Conformément à la Ligne directrice mise à jour au cours du premier trimestre de 2019, le plancher d'APR est maintenant défini en vertu des approches standards présentées dans cette Ligne directrice.

RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2020, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 26 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET REVENUS NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2020	2019
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	7 311 \$	7 745 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	496	354
À la juste valeur par le biais du résultat net	11	22
	7 818	8 121
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	2 178	2 825
	5 640 \$	5 296 \$

REVENUS NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2020			2019		
	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	276 \$	274 \$	550 \$	282 \$	471 \$	753 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	516	1 338	1 854	533	1 385	1 918
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	110	343	453	143	88	231
Au coût amorti et autres	124	135	259	133	52	185
	1 026 \$	2 090 \$	3 116 \$	1 091 \$	1 996 \$	3 087 \$

NOTE 27 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d'intérêts – Autres » présentés à l'état combiné du résultat se détaillent comme suit :

	2020	2019
Commissions	764 \$	791 \$
Recouvrement de charges liées à la réassurance	(27)	(77)
Honoraires professionnels	664	633
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	418	389
Autres frais en personnel	153	225
Commandites et dons	72	87
Amortissement des immobilisations incorporelles	77	83
Frais liés aux dépôts, services et autres	27	22
Autres	871	812
	3 019 \$	2 965 \$

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2020	2019
État combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	800 \$	631 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(92)	(21)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(55)	(56)
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	(85)	(85)
	568	469
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(68)	80
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices précédents	76	17
	8	97
	576 \$	566 \$
État combiné du résultat global		
Impôt exigible	169 \$	74 \$
Impôt différé	219	(141)
	388	(67)
Total de la charge d'impôt	964 \$	499 \$

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2020	2019
Impôts sur les excédents	661 \$	651 \$
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	(85)	(85)
Impôts sur les excédents	576 \$	566 \$

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2020	2019
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,26 % (26,50 % en 2019)	810 \$	862 \$
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	(85)	(85)
Déduction pour petites entreprises	(10)	(6)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(87)	(164)
Dépenses non déductibles	16	14
Ajustements au titre de l'impôt exigible et différé des exercices précédents	(16)	(4)
Recouvrement de l'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	(55)	(56)
Autres	3	5
	576 \$	566 \$

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	2020	2019
Actifs d'impôt différé				
Obligations locatives	165 \$	163 \$	(2) \$	(163) \$
Provision pour pertes de crédit	214	160	(54)	21
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	815	809	(10)	(2)
Pertes fiscales	157	221	64	(53)
Autres	83	90	5	47
	1 434	1 443	3	(150)
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placement	158	157	1	16
Actifs au titre de droits d'utilisation	159	158	1	158
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	255	27	13	30
Passifs des contrats d'assurance	80	90	(10)	43
	652	432	5	247
Solde net des actifs d'impôt différé	782 \$	1 011 \$	8 \$	97 \$

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	1 154 \$	1 292 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	372	281
	782 \$	1 011 \$

⁽¹⁾ L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales et des crédits d'impôt pour lequel aucuns actifs d'impôt différé n'ont été comptabilisés au bilan combiné est de 20 M\$ (20 M\$ au 31 décembre 2019).

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Engagements		
Engagements de crédit	122 312 \$	113 401 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	1 702	1 985
Lettres de crédit documentaire	132	173
Garanties financières		
Garanties et lettres de crédit de soutien	1 037	1 022
Swaps sur défaillance de crédit	649	195

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Il fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements, et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagé à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES (suite)

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	359 \$	318 \$
Valeurs mobilières	20 571	13 682
Prêts	27 586	20 883
	48 516	34 883
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	14 654	15 310
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	839	660
	13 815	14 650
	62 331 \$	49 533 \$
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	23 625 \$	15 469 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	8 808	10 639
Opérations de titrisation	12 295	10 660
Obligations sécurisées	11 622	6 567
Opérations sur instruments financiers dérivés	178	114
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	4 842	4 744
Opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements ⁽²⁾	961	1 340
	62 331 \$	49 533 \$

⁽¹⁾ Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

⁽²⁾ Correspondent aux valeurs mobilières données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui a transféré à la date d'acquisition les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés. Des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers combinés, principalement à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement Desjardins pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ces tableaux représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note 16 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2020	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 739 \$	384 \$	3 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	12 126 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	172	181	866	303	627	1 508	5 632	20 671	5 000	34 960
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	695	648	644	625	1 749	6 738	23 188	18 326	66	52 679
Titres au coût amorti	-	-	-	-	1	2	4	22	-	29
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 676	599	383	-	-	-	-	-	-	9 658
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 257	3 040	7 108	6 494	8 643	24 388	73 124	5 136	6 018	136 208
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	56	59	138	246	359	1 350	5 762	7 918	9 422	25 310
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	11 150	5 796	5 553	5 054	4 824	3 591	7 786	2 757	4 504	51 015
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 112)	(1 112)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	19 093	19 093
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	312	2	-	14	-	-	-	-	-	328
Primes à recevoir	169	59	13	3	-	-	-	-	2 559	2 803
Instruments financiers dérivés	155	203	390	223	217	891	3 153	588	-	5 820
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 807	10	-	-	-	-	-	-	682	2 499
Actifs de réassurance	38	71	78	69	66	173	362	1 105	-	1 962
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	565	565
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	924	924
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	1 541	1 541
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	156	156
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	424	424
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	1 189	1 189
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 154	1 154
Autres actifs	583	187	134	14	17	21	47	12	1 689	2 704
Total de l'actif	37 809 \$	11 239 \$	15 310 \$	13 045 \$	16 503 \$	38 662 \$	119 058 \$	56 535 \$	53 874 \$	362 035 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2020	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	4 129 \$	3 579 \$	8 209 \$	5 044 \$	7 058 \$	14 559 \$	15 392 \$	343 \$	69 615 \$	127 928 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	11 884	6 236	5 159	2 556	1 115	6 273	15 384	3 720	44 526	96 853
Institutions de dépôts ⁽³⁾	45	-	3	-	6	10	5	-	386	455
Acceptations	312	2	-	14	-	-	-	-	-	328
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	248	343	399	91	141	858	1 920	5 347	6	9 353
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 266	1 250	3 119	-	505	1 012	-	-	-	19 152
Instruments financiers dérivés	330	278	500	229	187	855	2 377	128	-	4 884
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	3 195	-	-	-	-	-	-	-	3 615	6 810
Obligations locatives	6	11	16	16	16	61	168	330	9	633
Passifs des contrats d'assurance	467	845	1 007	906	855	2 126	4 877	20 754	2 990	34 827
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	19 089	19 089
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	3 107	3 107
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	372	372
Autres passifs	2 132	890	587	161	51	146	164	35	2 322	6 488
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	1 493	-	1 493
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	30 263	30 263
Total du passif et des capitaux propres	36 014 \$	13 434 \$	18 999 \$	9 017 \$	9 934 \$	25 900 \$	40 287 \$	32 150 \$	176 300 \$	362 035 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	804 \$	189 \$	1 072 \$	1 044 \$	1 120 \$	3 381 \$	7 168 \$	154 \$	107 380 \$	122 312 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 702	1 702
Lettres de crédit documentaire	10	9	72	9	17	12	3	-	-	132
Garanties et lettres de crédit de soutien	98	173	283	205	202	30	28	8	10	1 037
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	649	-	-	649

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2019	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3 263 \$	428 \$	9 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 \$	3 709 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	18	442	1 068	296	1 014	1 650	6 395	19 452	4 833	35 168
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	353	574	543	516	215	4 617	13 035	2 996	60	22 909
Titres au coût amorti	567	468	263	166	113	1	4	34	-	1 616
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 750	282	-	-	-	-	-	-	-	10 032
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 817	3 587	7 386	7 355	7 485	23 590	66 086	1 933	6 518	126 757
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	47	59	156	216	319	1 457	6 035	7 865	10 868	27 022
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	12 031	4 081	4 786	4 843	5 063	3 756	6 796	2 712	5 920	49 988
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(685)	(685)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	17 026	17 026
Engagements de clients en contrepartie										
d'acceptations	368	12	-	-	-	-	-	-	-	380
Primes à recevoir	192	73	15	3	-	-	-	-	2 403	2 686
Instruments financiers dérivés	125	134	247	160	294	893	2 176	217	-	4 246
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 738	3	-	-	-	-	-	-	488	2 229
Actifs de réassurance	37	70	81	70	65	174	381	1 002	121	2 001
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	566	566
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	957	957
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	1 471	1 471
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	381	381
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	1 034	1 034
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 292	1 292
Autres actifs	608	69	73	10	12	25	56	4	1 233	2 090
Total de l'actif	31 914 \$	10 282 \$	14 627 \$	13 635 \$	14 580 \$	36 163 \$	100 964 \$	36 215 \$	54 616 \$	312 996 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2019	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	3 397 \$	3 645 \$	7 733 \$	4 669 \$	5 960 \$	12 724 \$	16 926 \$	381 \$	56 230 \$	111 665 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	8 728	6 056	4 335	3 791	5 604	4 034	14 179	3 448	31 381	81 556
Institutions de dépôts ⁽³⁾	99	-	6	13	9	20	22	-	528	697
Acceptations	368	12	-	-	-	-	-	-	-	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	495	201	171	9	7	196	1 866	7 668	2	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 562	-	-	-	-	-	-	-	-	10 562
Instruments financiers dérivés	152	192	292	188	228	978	2 115	133	-	4 278
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 695	-	-	-	-	-	-	-	2 857	5 552
Obligations locatives	6	10	15	14	15	56	162	338	8	624
Passifs des contrats d'assurance	440	788	975	852	793	1 921	4 484	18 518	2 824	31 595
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	17 002	17 002
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	3 068	3 068
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	281	281
Autres passifs	2 546	569	653	191	67	129	232	46	1 861	6 294
Obligations subordonnées	-	-	899	-	-	-	-	499	-	1 398
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	27 429	27 429
Total du passif et des capitaux propres	29 488 \$	11 473 \$	15 079 \$	9 727 \$	12 683 \$	20 058 \$	39 986 \$	31 031 \$	143 471 \$	312 996 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	966 \$	50 \$	395 \$	336 \$	549 \$	3 566 \$	7 977 \$	513 \$	99 049 \$	113 401 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 985	1 985
Lettres de crédit documentaire	3	33	98	12	9	7	11	-	-	173
Garanties et lettres de crédit de soutien	78	184	163	288	205	37	21	40	6	1 022
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	195	-	-	195

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins.

NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Au cours du premier trimestre de 2020, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Les montants correspondants des périodes précédentes ont été retraités afin de tenir compte des reclassements.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que d'équipes spécialisées. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transferts d'entreprises et de conseils et par l'intermédiaire de son réseau de distribution, des produits d'assurance de personnes et de dommages. Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques. Certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins, auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont maintenant présentées dans ce secteur depuis le premier trimestre de 2020.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle. Ses produits et services sont distribués par les employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises, des conseillers en sécurité financière, des conseillers en placement, des gestionnaires privés, des agents exclusifs, des partenaires indépendants, des firmes d'actuaire conseils et des représentants en régimes collectifs. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, en ligne, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle. Ce secteur comprend également les activités de la participation dans Patrimoine Aviso. Certaines activités de Fiducie Desjardins, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent maintenant dans ce secteur depuis le premier trimestre de 2020.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain au Québec et à l'extérieur du Québec, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins et les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. Depuis le troisième trimestre de 2020, elle comprend également les activités de services immobiliers de 9420-7404 Québec inc. qui gèrent deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Revenu net d'intérêts	4 970 \$	4 859 \$	8 \$	9 \$	- \$	- \$	662 \$	428 \$	5 640 \$	5 296 \$
Primes nettes	-	-	4 711	4 689	5 484	4 988	(275)	(265)	9 920	9 412
Autres revenus	2 642	2 888	3 690	3 690	337	169	(756)	(698)	5 913	6 049
Revenu total	7 612	7 747	8 409	8 388	5 821	5 157	(369)	(535)	21 473	20 757
Dotation à la provision pour pertes de crédit	867	368	-	1	-	-	(4)	(4)	863	365
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	5 564	5 497	3 689	3 665	(20)	(51)	9 233	9 111
Frais autres que d'intérêts	4 987	4 869	2 100	2 052	1 303	1 245	(93)	(134)	8 297	8 032
Excédents d'exploitation	1 758	2 510	745	838	829	247	(252)	(346)	3 080	3 249
Impôts sur les excédents	444	597	136	141	207	60	(126)	(147)	661	651
Excédents avant ristournes aux membres⁽¹⁾	1 314	1 913	609	697	622	187	(126)	(199)	2 419	2 598
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	245	232	-	-	-	-	-	-	245	232
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 069 \$	1 681 \$	609 \$	697 \$	622 \$	187 \$	(126) \$	(199) \$	2 174 \$	2 366 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	1 069 \$	1 681 \$	609 \$	697 \$	538 \$	141 \$	(126) \$	(199) \$	2 090 \$	2 320 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	84	46	-	-	84	46

⁽¹⁾ Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux membres » est de 1 314 M\$ (1 913 M\$ en 2019) pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 609 M\$ (697 M\$ en 2019) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 538 M\$ (141 M\$ en 2019) pour le secteur Assurance de dommages et de (126) M\$ ((199) M\$ en 2019) pour la rubrique Autres.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Au 31 décembre 2020	275 766 \$	245 118 \$	51 019 \$	48 072 \$	15 457 \$	13 860 \$	19 793 \$	5 946 \$	362 035 \$	312 996 \$
Au 31 décembre 2019	245 118 \$		48 072 \$		13 860 \$		5 946 \$		312 996 \$	

NOTE 32 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite et aux frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2020			2019		
	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Services de courtage et de fonds de placement	1 \$	586 \$	587 \$	1 \$	560 \$	561 \$
Revenus nets de placement	-	13	13	3	(86)	(83)
Autres revenus	12	101	113	13	(13)	-
Autres frais	(6)	(1)	(7)	(5)	(3)	(8)
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	82 \$	100 \$	182 \$	98 \$	112 \$	210 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	195	195	-	484	484
Prêts	113	14	127	105	-	105
Actif net des fonds distincts	-	2 939	2 939	-	1 602	1 602
Autres actifs	2	31	33	2	24	26
Dépôts	133	298	431	66	327	393
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	15	15
Autres passifs	-	57	57	1	78	79
Autres						
Engagements donnés	70 \$	520 \$	590 \$	36 \$	414 \$	450 \$
Garanties données	6	197	203	6	187	193
Garanties reçues	-	197	197	-	480	480

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2020	2019
Avantages à court terme	13 \$	14 \$
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	5	7
	18 \$	21 \$